



**SOMMAIRE**

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour provisoire:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Nosavan (Laos) . . . . .</i>	<i>1</i>
<i>Discours de M. Martin (Canada) . . . . .</i>	<i>6</i>
<i>Discours de M. Thiam (Sénégal) . . . . .</i>	<i>11</i>
<i>Discours de M. David (Tchécoslovaquie) . .</i>	<i>15</i>

**Président:** M. Alex QUAISON-SACKEY  
(Ghana).

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Discussion générale (suite)**

1. M. NOSAVAN (Laos): Le Premier Ministre du Gouvernement royal du Laos, Son Altesse le prince Souvanna Phouma, s'est proposé de venir lui-même présider la délégation lao à la dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont malheureusement retenu au dernier moment à Vientiane. Il a dû, à son grand regret, confier à son vice-président du Conseil le soin de conduire la délégation lao à New York.

2. C'est ainsi, Monsieur le Président, qu'il m'échoit le privilège de vous adresser les chaleureuses félicitations du Laos pour votre accession à la présidence de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Les acclamations unanimes qui vous ont accueilli, le 1er décembre, lors de votre élection, expriment d'une façon éclatante la confirmation des capacités personnelles du diplomate dynamique et avisé que vous avez toujours été. Elles honorent, par la même occasion, votre pays et, à travers le Ghana, le continent africain tout entier.

3. Les paroles énergiques et stimulantes de votre allocution d'investiture permettent d'espérer que, sous votre impulsion, les travaux de cette session apporteront une contribution efficace, faite de sagesse et de raison, dans la recherche des solutions aux graves problèmes de notre temps. Je suis convaincu que de nouvelles réalisations dans la poursuite des nobles objectifs de la Charte des Nations Unies et dans l'application de ses principes seront inscrites à l'actif de la dix-neuvième session, et compléteront harmonieusement celles acquises aux sessions précédentes.

4. C'est dans ce sens que ma délégation exprime sa confiance et sa foi dans l'avenir de l'Organisation et dans la continuité de son œuvre, et cela malgré le début difficile de la présente session. L'Organisation des Nations Unies a déjà connu des crises

constitutionnelles qui ont, plus d'une fois, menacé son existence. Elle y a résisté grâce aux patients efforts de ceux qui ont su, au moment opportun, sacrifier une partie des intérêts particuliers de leur pays et de leur gouvernement pour sauvegarder l'intérêt général de la communauté. La crise financière actuelle, due aux opérations de maintien de la paix, gagnerait à être résolue de la même façon. Car il est inconcevable d'envisager une autre possibilité sans entrevoir le risque d'une aventure sans issue qui mène tout droit au désordre et à l'anarchie.

5. Il convient, en plus, de noter — et je le fais ici avec une profonde admiration — que le très digne successeur du regretté Dag Hammarskjöld n'a ménagé ni ses efforts ni sa santé pour tenter d'aplanir, avec beaucoup de tact et de sagesse politique, les graves difficultés de l'heure, tant à l'intérieur de l'Organisation que partout ailleurs. Je veux parler de notre respectable Secrétaire général, U Thant. Je formule à cette occasion, à son intention, des vœux très sincères de prompt rétablissement.

6. Je n'oublierai pas d'exprimer la gratitude du Royaume à l'égard des experts et techniciens de l'ONU détachés au Laos et qui se sont montrés aussi dévoués que compétents.

7. Je voudrais également associer les souhaits fraternels du peuple et du Gouvernement lao aux paroles de bienvenue brillamment prononcées à cette tribune à l'intention des trois nouveaux Etats admis comme Membres de l'Organisation, à savoir le Malawi, Malte et la Zambie. L'accession d'un peuple à l'indépendance et l'entrée d'un nouvel Etat à l'Organisation des Nations Unies sont pour nous une source d'allégresse, en même temps qu'elles constituent pour l'Organisation l'illustration concrète de la réalisation d'un des objectifs de la Charte, l'affranchissement et l'égalité des peuples.

8. Je souhaite à ces nouveaux Membres un avenir pacifique et prospère, persuadé qu'ils apporteront une vigoureuse contribution aux travaux de notre organisation, tant dans la poursuite de ses idéals que dans l'application de ses principes.

9. Je profite de l'entrée de ces trois Etats au sein des Nations Unies pour préciser la pensée de mon gouvernement quant au problème de l'admission éventuelle d'autres Etats à notre organisation. La neutralité laotienne étant consacrée par les Accords de Genève de 1962<sup>1/</sup>, le Laos est favorable à l'admission à l'Organisation des Nations Unies de tous les Etats, grands et petits, qui en remplissent les conditions. Cependant, il ne souhaite pas pour autant le

<sup>1/</sup> Déclaration sur la neutralité du Laos et Protocole, signés le 23 juillet 1962.

départ injustifié de certains de ses Membres. Cette attitude conciliante est dictée par la politique de stricte neutralité de mon pays et par le désir de sa population de conserver l'amitié de tous les peuples, quel que soit leur régime politique. C'est dans cet esprit que ma délégation conçoit la représentation universelle à l'Organisation des Nations Unies, représentation qui devrait être conforme aux réalités internationales du moment.

10. Les problèmes que nous avons à examiner à cette session sont nombreux. Certains sont aussi délicats que complexes, surtout lorsqu'il s'agit de les étudier de près; mais ils se rattachent, pour la plupart, aux grandes questions de la paix, du désarmement, du développement économique, de la décolonisation.

11. Ma délégation estime que le plus grand problème de notre temps, celui que notre génération doit s'attacher à résoudre si l'humanité veut survivre, c'est celui de la paix entre les peuples.

12. Nous ne courons pas, dans l'immédiat, le risque d'une guerre généralisée qui provoquerait, pour le malheur du genre humain, l'emploi des armes de destruction massive. Néanmoins, la situation internationale, dans son ensemble, reste préoccupante, à cause des foyers de trouble qui continuent à endeuiller une partie de l'Afrique, une île de la Méditerranée, un secteur d'Asie.

13. Ces conflits localisés, mêmes lorsqu'ils se poursuivent à l'intérieur d'un pays, intéressent dans la plupart des cas les puissances extérieures à régimes opposés. C'est là tout le drame des ingérences étrangères dans un pays troublé où se déversent, à l'appui d'une propagande nourrie, armes et munitions, démodées dans leur pays d'origine, mais qui sèment la ruine et la mort parmi une population innocente, naguère paisible et tranquille. Cet état de choses entretient une tension quasi permanente depuis de longues années et continue à inquiéter le monde. Les efforts et même les sacrifices des hommes de bonne volonté pour réduire cette tension n'ont pas partout pleinement réussi. Des détenteurs ont été enregistrées de temps en temps, çà et là, malheureusement pour de courtes durées. Tel est le cas du Congo, du Viet-Nam, de Chypre, du Laos pour n'en citer que quelques-uns. Je parlerai, avec votre permission, Monsieur le Président, un peu plus longuement de mon pays, plus tard.

14. Le sombre tableau que je viens de brosser n'est heureusement pas de nature à décourager les consciences qui se dévouent à la cause de la paix et qui continuent à œuvrer pour la compréhension et la coopération. C'est dans l'enceinte de l'Organisation et sous son égide que se réunissent de grands responsables, qui sont pleinement conscients de ce qu'ils peuvent faire pour tenter, ensemble, d'atteindre les objectifs de liberté, de justice et de paix.

15. Certes, l'entreprise n'est pas aisée, car elle implique une profonde revalorisation de la conception de la morale internationale et un abandon de l'appétit de puissance et de domination; elle suppose une acceptation du fait qu'un régime politique n'a pas à primer un autre. Tant que la soif de conquête et d'hégémonie n'est pas bannie de l'esprit des hommes, tant qu'ils

restent convaincus qu'un régime est supérieur à un autre, alors que chacun a ses avantages et ses inconvénients, la coexistence pacifique et l'harmonie, prônées par les uns comme par les autres, ne seront que des slogans à des fins publicitaires, au service d'une politique déterminée. Ce n'est certainement pas ce que nous souhaitons. Nous voulons plutôt que ces mots aient la même signification dans l'esprit de tous, et qu'ils deviennent des réalités tangibles et pratiques. Sinon, ce sera le règne de la méfiance et de la suspicion, qui entraîne irrémédiablement la course aux armements et la recherche d'une position de force.

16. Cela m'amène donc à dire quelques mots sur le désarmement général, lequel constitue une tâche historique que la société humaine du XX<sup>e</sup> siècle, qui se veut civilisée, doit entreprendre pour prévenir une nouvelle guerre mondiale. L'apparition des moyens de destruction massive a fait de cette tâche une nécessité vitale pour l'humanité tout entière car il s'agit, pour elle, d'une question de vie ou de mort.

17. Les immenses progrès de la technique de la destruction ont fait réfléchir les détenteurs des armes thermonucléaires. Ils ont compris qu'un conflit nucléaire ne favoriserait personne, mais déclencherait plutôt l'anéantissement quasi total des camps opposés. La position fataliste selon laquelle la guerre est inévitable devient alors une absurdité. Aussi ma délégation a-t-elle toujours été favorable à tout projet de désarmement général et complet.

18. Le Laos, qui, depuis de longues années, pâtit des méfaits de guerre, le Laos, qui a connu la ruine et le deuil, souhaite ardemment que toutes les armes de type classique et nucléaire soient mises hors la loi et, mieux encore, détruites. Car tant que les arsenaux regorgeront de réserves d'armes, les hommes résisteront mal à la tentation de s'en servir. Nous nous prononçons également pour l'interdiction complète de tous les essais nucléaires. En effet, les savants ont établi, comme chacun le sait, que la pollution radio-active provoquée par les expériences nucléaires dans l'atmosphère présente un danger pour la santé des populations, non seulement de notre génération, mais aussi des générations futures. La création de zones dénucléarisées, la prévention de la dissémination des armes nucléaires emportent aussi notre adhésion, ainsi que la suppression des pactes militaires, la disparition des bases étrangères.

19. Il y a certes beaucoup à faire en matière de désarmement général. L'entreprise est ardue, mais certains indices montrent que le problème n'est pas insoluble. Le Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires<sup>2/</sup>, les contacts fréquents de grands leaders politiques, la réunion périodique de la Conférence spécialisée<sup>3/</sup> en sont les signes encourageants.

20. Ma délégation espère que d'autres étapes vers le désarmement général vont être franchies dans un avenir proche, afin que l'énergie atomique puisse

<sup>2/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

<sup>3/</sup> Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

être progressivement utilisée à des fins pacifiques pour accroître le bien-être de l'humanité. Cette énergie nouvelle, maîtrisée et disciplinée, pourra être employée à la production d'électricité et de la chaleur, non seulement à des fins industrielles et domestiques, mais également pour mille autres applications intéressantes qui augmenteront les ressources des hommes, ce qui leur permettra d'en effectuer une juste distribution.

21. A propos de la répartition entre les hommes des ressources de la terre et des bienfaits de la science, ma délégation souhaite vivement que le fossé qui existe entre pays pauvres et pays riches soit graduellement comblé par des accords appropriés qui élèvent les uns sans abaisser les autres, et d'où l'exploitation serait exclue, cela pour l'honneur de l'humanité. Nous n'allons pas jusqu'à recommander le système des vases communicants qui n'implique pas d'efforts, car le relèvement du niveau de vie d'un peuple se mesure à la somme de son labeur et de son application. Il s'agit, plutôt et surtout, de préparer, pour les moins favorisés, des conditions adéquates de travail et d'acquisition qui leur permettent de s'élever progressivement, sans les lier à des considérations politiques ou économiques qui pourraient les gêner dans leur pénible ascension.

22. Il est difficile d'obtenir des pays évolués un désintéressement intégral lorsqu'ils opèrent directement dans une contrée étrangère dépourvue. Il arrive alors souvent que ceux qui donnent ne comprennent pas toujours le comportement indigné de ceux qui reçoivent, ce qui risque de devenir une source de malentendu regrettable pour les deux parties. C'est pourquoi nous estimons que l'assistance technique aux pays en voie de développement gagnerait à être accordée surtout par le truchement d'un organe spécialisé des Nations Unies. Les pays donateurs goûteraient alors la satisfaction de l'anonymat, et ceux qui reçoivent apprécieraient la délicatesse du désintéressement et de la discrétion. Les uns et les autres se rapprocheront davantage lorsqu'ils sentiront que ce qui se donne comme ce qui s'acquiert provient des gestes habituels des membres d'une même famille humaine.

23. Les peuples ayant connu la sujétion comprennent l'amertume et les souffrances de ceux qui endurent encore l'oppression ou la discrimination raciale. Cependant, nous croyons fermement que la libération des pays asservis est un courant de l'histoire qui poursuit infailliblement sa marche. C'est pourquoi nous espérons voir disparaître, dans un proche avenir, la domination et le racisme, et nous espérons que les Nations Unies accueilleront, de session en session, tous les peuples de la terre lorsqu'ils auront, tous, accédé à l'indépendance.

24. Permettez-moi maintenant de vous exposer la situation de mon pays. Je crois bien faire en reproduisant l'essentiel du contenu du Livre blanc, qui vient d'être publié par notre ministère des affaires étrangères. Dans sa préface, le prince Souvanna Phouma, premier ministre, écrit:

"Depuis longtemps, le Laos s'est plaint des ingérences militaires de la République démocratique du Viet-Nam dans le conflit qui oppose le Pathet lao

aux autres tendances politiques du Royaume. Cependant, l'opinion publique a toujours accueilli nos plaintes avec scepticisme, de même que certaines chancelleries.

"Dans cette guerre civile qui dure depuis plus de 20 ans, l'action principale dans les combats est menée par des troupes nord-vietnamiennes — c'est ce que j'ai pu constater moi-même, lorsque j'étais à Khang-Khai. Le Pathet lao, qui ne disposait à l'origine que de deux bataillons, soit environ 1 200 hommes, ne pouvait prétendre l'emporter sur les forces gouvernementales, fortes de plus de 20 000 hommes, sans l'appui de son allié du nord, qui l'a soutenu, armé, entraîné, encadré dans ses actions de guérilla. Tout le secret de l'interminable crise lao est là. Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de la survivance d'un parti politique qui ne rassemblait, au début, qu'une poignée insignifiante de révolutionnaires aigris.

"Le Livre blanc rend compte des ingérences de la République démocratique du Viet-Nam, ingérences que cette dernière s'est toujours obstinément refusé à admettre. A Genève, pendant la Conférence des quatorze nations, le délégué nord-vietnamien a publiquement nié, avec la plus énergique mauvaise foi, la participation des troupes du Vietminh dans l'affaire lao. Nous apportons aujourd'hui les preuves du contraire.

"Cela est plus facile aujourd'hui qu'hier, parce que de très nombreuses défections dans les rangs du Pathet lao, ces derniers mois, nous ont apporté d'indiscutables témoignages de combattants lao qui, hier, frères d'armes du Vietminh, ont compris maintenant qu'il ne s'agit pas de libération nationale dans cette guerre, mais d'une emprise du Vietminh sur leur patrie.

"Nous avons l'espoir que le Livre blanc convaincra l'opinion publique mondiale que l'affaire lao n'est pas une question purement interne. Autrement, les Accords de Genève de 1954<sup>4/</sup> et de 1962 seraient devenus, depuis longtemps, une heureuse réussite si les ingérences nord-vietnamiennes avaient cessé complètement et si la République démocratique du Viet-Nam ne s'était occupée que de ses propres problèmes intérieurs. Toute l'histoire du Laos, depuis son accession à l'indépendance, s'explique par cette situation. Si les blocs est et ouest ne veulent pas renoncer, dans ce pays, à leur lutte armée, le Laos ne sera jamais un Etat neutre et indépendant, conformément aux Accords de Genève. En tout cas, les Lao, en ce qui les concerne, n'ont qu'un vœu et un seul: qu'on les laisse en paix!

"Puisse ce Livre blanc aider l'opinion mondiale à mieux comprendre le douloureux problème lao, qui n'existe que parce que les Accords de Genève de 1962 ne sont pas scrupuleusement respectés par tous les signataires. La paix dans le Sud-Est asiatique, dans le monde même, et la neutralité du Laos ne dépendent pas seulement du Royaume: elles dépendent de l'extérieur."

<sup>4/</sup> Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés le 20 juillet 1954.

25. L'ingérence de la République démocratique du Viet-Nam dans les affaires intérieures du Laos n'est pas un problème nouveau. Depuis la signature des Accords de Genève de 1954, la République démocratique du Viet-Nam n'a cessé d'intensifier ses activités agressives visant à saboter l'application de ces accords.

26. Le 16 janvier 1959, le Gouvernement royal du Laos a élevé une protestation auprès du Secrétaire général des Nations Unies contre la République démocratique du Viet-Nam, dont les forces d'agression occupaient un certain nombre de villages lao, situés dans la région septentrionale du 17ème parallèle. Il a lancé, le 4 septembre de la même année, un autre appel au Secrétaire général, dénonçant une nouvelle agression nord-vietnamienne contre les postes militaires lao, installés le long de la frontière nord-est du Laos.

27. Les Accords de Genève de 1962, prenant note de cette intervention, ont spécifié dans l'article 2 du Protocole:

"Toutes les troupes étrangères régulières et irrégulières, toutes les formations paramilitaires étrangères et tout le personnel militaire étranger seront retirés du Laos dans les plus brefs délais possible..."

28. Quoique le retrait des conseillers militaires des autres pays eût été officiellement terminé à la date du 7 octobre, date limite fixée par les accords, la Commission internationale de surveillance et de contrôle a signalé, dans son rapport, que 42 techniciens nord-vietnamiens seulement avaient quitté le Laos aux points de retrait de Nhommarath et de Xieng-Khouang. Mais les effectifs des unités nord-vietnamiennes qui ont participé aux combats les plus violents sont estimés à plusieurs milliers par des témoins et des observateurs impartiaux.

29. Le Gouvernement d'union nationale, qui entra en fonctions le 23 juin 1962, a proclamé, le lendemain de sa formation, un cessez-le-feu dans tout le pays.

30. La Commission, issue des Accords de Genève de 1954, n'a pas seulement pour mission la surveillance et le contrôle de l'observation du cessez-le-feu, mais aussi les investigations aux endroits où ont lieu les violations de l'article 2 du Protocole, notamment les violations ayant trait aux interventions militaires étrangères. Malheureusement, les termes ambigus du mandat de la Commission, le refus catégorique du Pathet lao d'autoriser les investigations dans les régions placées sous son contrôle, ont empêché cet organisme de donner les preuves de ces interventions armées. Pourtant, il a été établi que des soldats nord-vietnamiens et des armes ont été constamment introduits au Laos, non seulement dans le but de venir en aide au Pathet lao, mais aussi d'appuyer le Vietcong au Viet-Nam du Sud en servant de la piste Ho-Chi-Minh, qui traverse la partie orientale du Laos. Le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam a nié ces accusations, mais la preuve de son intervention a été fournie les mois derniers, comme le montrent les faits suivants.

31. Les forces du Pathet lao, appuyées par des unités nord-vietnamiennes, ont déclenché, en février 1964, suivant un plan prémédité, une offensive de grande envergure, en vue de déloger les neutralistes de la plaine des Jarres. L'objectif de ces attaques était de détruire les forces neutralistes de S. A. le prince Souvanna Phouma et de consolider l'emprise Pathet lao-Vietminh sur les prétendues "zones libérées". Il est clair que le Pathet lao n'était pas en mesure de déclencher l'attaque par ses propres moyens; il ne disposait ni des armes puissantes utilisées dans l'offensive, ni de techniciens qualifiés, ni de soldats capables de manier ces armes.

32. Le Premier Ministre a adressé, le 13 mai 1964, une lettre au Président de la Commission lui demandant, conformément aux Accords de Genève, "de mettre sur pied des équipes mobiles d'inspection qui pourraient être appelées à mener sur place les enquêtes et à porter immédiatement les violations des différentes dispositions du Protocole de Genève à la connaissance des coprésidents, en vertu de l'article 8".

33. Le 16 mai 1964, le Premier Ministre a, d'autre part, adressé une lettre aux coprésidents de la Conférence de Genève<sup>5/</sup>, par l'entremise de leurs ambassadeurs à Vientiane, protestant contre les attaques déclenchées depuis le matin du même jour par les troupes Pathet lao-Vietminh contre les forces neutralistes de la région de Muong-Phan.

34. Dans son rapport No 31, adressé le 20 juin 1964 aux coprésidents de la Conférence de Genève, la Commission a fait état des résultats de ses investigations sur la situation.

35. Le Pathet lao a rejeté les accusations selon lesquelles les unités nord-vietnamiennes sont intervenues dans les combats. Il a même nié sa propre participation, prétendant qu'il s'agissait uniquement de la mutinerie des différentes factions neutralistes. Tel n'était pas le point de vue de la Commission, qui dit dans un rapport:

"La prise de Phou-Khé, le 25 février 1964, et celle de Phou-San, le 27 avril 1964, par le Pathet lao lui ont permis de dominer et d'observer les positions neutralistes dans la plaine des Jarres, aussi bien du sud-est que du nord. La prise de Phou-Thoueng et les opérations subséquentes les 16 et 17 mai 1964 font clairement paraître les actions coordonnées des forces du Pathet lao."

36. Cependant, comme la Commission n'a plus accès ni à la plaine des Jarres ni ailleurs dans les champs de bataille, elle n'a aucune possibilité de contrôler le déroulement des opérations et de situer la présence des troupes Vietminh de soutien, afin de déterminer la responsabilité de la violation du cessez-le-feu.

37. Selon l'équipe de la Commission à la plaine des Jarres, l'importance de l'action militaire des 16 et 17 mai 1964 était suffisante pour justifier la présomption qu'elle a été déclenchée, non par le petit nombre de dissidents neutralistes, mais par des unités Pathet lao-Vietminh elles-mêmes.

<sup>5/</sup> Conférence pour le règlement de la question du Laos, réunie du 16 mai 1961 au 23 juillet 1962.



38. Il est intéressant de noter, à ce sujet, que les émissions de Radio-Pékin du 24 octobre 1964, citant l'agence Chine nouvelle, annonçaient que le Pathet lao avait décerné des médailles à une quinzaine de ses unités combattant dans la prétendue région libérée de Xieng-Khouang. Parmi ces 15 unités décorées fut justement citée l'unité qui s'est emparée de la position de Phou-Kout, position située au centre même de la plaine des Jarres.

39. Dans les zones qu'il contrôle, le Pathet lao n'a jamais donné à la Commission les facilités d'accès qui auraient permis à celle-ci d'établir les responsabilités des violations du cessez-le-feu. L'évidence des entraves mises par le Pathet lao à l'action d'investigation de la Commission a été soulignée dans le rapport de celle-ci, où l'on peut lire:

"A cause des limitations imposées à sa liberté de mouvement par suite du refus du Pathet lao de donner à la Commission libre accès dans les secteurs qu'il contrôle, elle n'a pas pu réunir les preuves irréfutables des violations du cessez-le-feu: on est alors amené à conclure que le Pathet lao a quelque chose à cacher.

"Quant aux investigations sur la présence du Vietminh combattant aux côtés du Pathet lao, la Commission est à nouveau gênée par le refus persistant du Pathet lao de lui permettre d'entrer dans son territoire, sauf à des conditions très strictes. A nouveau, ce refus amène la Commission à conclure que le Pathet lao a quelque chose à cacher, sinon la liberté d'entrée et de mouvement dans son secteur aurait été accordée sans difficultés.

"La Commission fait remarquer que l'insistance du Pathet lao sur un accord tripartite préalable, avant d'autoriser une enquête, est parfaitement absurde. En effet, cet accord ne sera jamais réalisé: aucun parti coupable n'acceptera, de son propre gré, une enquête sur les fautes dont il serait coupable. Dans ces conditions, la présomption de culpabilité doit être retenue comme conclusion légitime de la Commission."

On se demande ce que le Pathet lao veut cacher à la Commission internationale, sinon la présence des éléments nord-vietnamiens dans ses rangs.

40. Cependant, malgré le vif désir de la Commission de soutenir la protestation du Gouvernement royal, relative à l'intervention armée nord-vietnamienne, il lui est impossible d'appuyer sans réserve ce point de vue. Etant donné les restrictions qui sont imposées à ses actions, les témoignages nécessaires lui font défaut.

41. Ce n'est qu'en septembre dernier qu'une preuve irréfutable fut découverte. Le Gouvernement royal a annoncé, le 15 septembre 1964, que divers documents avaient été trouvés sur les cadavres des soldats nord-vietnamiens dans la province de Xieng-Khouang. Il existe, parmi ces papiers, des lettres adressées par ces soldats à leurs familles au Viet-Nam du Nord. Au cours de la conférence de presse, tenue le 15 septembre, ces lettres, ainsi que leur

traduction, ont été mises à la disposition de la presse. Ecrites à la main, sur papier ordinaire ou sur papier d'écolier, ces lettres expriment les sentiments et relatent les différentes péripéties de la vie des soldats nord-vietnamiens, loin de leur famille et de leur village natal. Vous lirez, dans le Livre blanc, la traduction d'une lettre adressée par un soldat du Vietminh à sa femme Tran Thi Lan, et qui est un exemple concret illustrant les faits qui viennent d'être cités. D'autres lettres font état des dangers encourus et des difficultés rencontrées. Un extrait d'une missive adressée par Le Xuan Hai à ses parents est également reproduit dans le Livre blanc. Tout esprit impartial aurait accepté l'authenticité de telles lettres, qui portent en elles le cachet de la vérité.

42. Peu après, une autre preuve encore plus convaincante fut fournie par la capture de soldats nord-vietnamiens. Trois prisonniers nord-vietnamiens, Nguyen Khanh, Dang Son Hai et Tran Van Sinh, ont été capturés, les deux premiers les 15 et 16 septembre 1964 à Phon-Xang-Noi, et le troisième le 19 septembre à Ban-Ngiou-Noi.

43. Nguyen Khanh, âgé de 19 ans, mobilisé le 29 février 1964, est incorporé dans la 2ème compagnie de topographie du régiment d'artillerie 168 de Son-La, au Viet-Nam du Nord. Cette compagnie, composée d'une centaine de soldats nord-vietnamiens, avait reçu l'ordre de se rendre au Laos, le 23 juin, sur un convoi composé de neuf camions quittant Son-La pour Muong-Sen, situé près de la frontière du Laos. Là, les troupes furent transférées dans les camions du Pathet lao jusqu'à Khangkhay, puis se divisèrent en plusieurs unités qui participèrent aux opérations à pied. Nguyen Khanh, égaré et mourant de faim, fut finalement capturé. La presse internationale a pu l'interroger le 17 septembre.

44. Le deuxième prisonnier, Dang Son Hai, mobilisé le 3 janvier 1963, a reçu une formation d'artilleur. Il pénétra au Laos sur un convoi le 1er mars 1964, connut la même mésaventure et fut capturé de la même façon, de même que Tran Van Sinh, le troisième soldat Vietminh, qui n'était au Laos que depuis un mois. La confession de ce prisonnier est particulièrement marquante. Il a déclaré que son bataillon a reçu l'ordre, le 28 avril, de renforcer l'attaque du Pathet lao contre la plaine des Jarres. Il a personnellement participé au combat qui a mené à l'occupation de la plaine des Jarres par le Pathet lao.

45. Parmi les documents trouvés sur les prisonniers figure un journal appartenant à Nguyen Khanh. Les notes qui y sont mentionnées apportent la confirmation concluante du récit relaté par Nguyen Khanh lui-même sur ses propres activités. Ce journal, qui est reproduit dans le Livre blanc, a été tenu du 23 juin au 15 septembre 1964, date de la capture de Nguyen Khanh. Il s'agit d'un document très humain; rédigé sur papier quadrillé, il contient des notes relatives, d'un côté, au repérage, à la balistique et, de l'autre, au travail quotidien d'un soldat nord-vietnamien collaborant avec le Pathet lao. Les observations relevées au hasard donnent une idée sur la vie menée en général au Laos par les soldats du Vietminh.

46. Le Gouvernement royal du Laos a fait part à la Commission de la capture des prisonniers nord-vietnamiens, lui accordant toutes facilités pour l'interrogatoire desdits prisonniers afin qu'elle puisse porter à la connaissance des coprésidents de la Conférence de Genève l'intervention armée nord-vietnamienne. L'interrogatoire est en cours et le rapport de la Commission n'était pas encore rendu public au moment de la publication du Livre blanc.

47. Le Gouvernement royal soutient, comme il l'a toujours proclamé, que la capture des trois prisonniers nord-vietnamiens fournit une preuve irréfutable de l'aide nord-vietnamienne au Pathet lao, aide qui consiste non seulement en matériel de guerre et en vivres, mais aussi en unités constituées de son armée régulière. Elle fournit, par ailleurs, la preuve de la culpabilité de la République démocratique du Viet-Nam par son ingérence dans les affaires intérieures du Laos, ce qui constitue une violation flagrante à la fois des Accords de Genève et de la Charte des Nations Unies.

48. De nombreux cadres du Pathet lao, ne pouvant supporter l'emprise chaque jour plus brutale des Nord-Vietnamiens, se sont ralliés au Gouvernement royal, apportant ainsi une preuve accablante de la culpabilité du Viet-Nam du Nord.

49. Le Gouvernement royal a énergiquement protesté contre la République démocratique du Viet-Nam en lui demandant de mettre fin à ses actes belliqueux. Il fait également appel à toutes les nations éprises de paix et de justice pour qu'elles soient les témoins de cette ingérence nord-vietnamienne dans les affaires intérieures du Laos et leur demande de soutenir ses tentatives en vue de mettre fin à cette agression. L'objectif constant du Gouvernement royal est d'instaurer un Laos pacifique, indépendant et neutre, ce qui ne pourra pas être réalisé tant que persiste cette intervention armée de la République démocratique du Viet-Nam.

50. Je m'excuse d'avoir imposé cette longue énumération des activités du Vietminh, relatées dans le Livre blanc, lequel va d'ailleurs être distribué. Ces informations me semblent opportunes pour éclairer l'opinion internationale sur l'origine des difficultés persistantes du Royaume lao, difficultés qui durent depuis plus de 20 ans, à cause des ingérences étrangères. Ce faisant, ma délégation voudrait entendre, sur le cas du Laos, un jugement impartial, d'où qu'il vienne. Peut-être, ensuite, des suggestions, des recommandations pressantes iront-elles influencer les coupables, et inspirer le règlement pacifique du problème lao, ce qui apportera un nouvel élément de détente dans le Sud-Est asiatique en effervescence et dans ce monde troublé.

51. M. MARTIN (Canada): J'espère que le distingué porte-parole du Laos ne se méprendra pas si je ne formule aucune observation comme suite à quelques-unes des importantes déclarations qu'il vient de faire. Mon pays, membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos, avec la Pologne et l'Inde, ainsi qu'au Cambodge et au Viet-Nam, se préoccupe très sérieusement de ces questions, mais il y aura peut-être, dans un autre contexte, au moment opportun et à une autre tribune, une

occasion de traiter de quelques-unes des questions d'importance capitale que l'orateur qui m'a précédé a mentionnées comme étant de notre responsabilité à titre de membre de la Commission internationale de contrôle.

52. J'aimerais d'abord vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. En vous nommant à ce poste élevé, l'Assemblée générale a reconnu à la fois les distingués services que vous avez rendus aux Nations Unies, le rôle éminent joué par votre pays dans les affaires de l'Organisation, et l'importance croissante de l'Afrique dans le monde.

53. J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux délégations du Malawi, de la Zambie et de Malte, qui ont joint nos rangs pour la première fois. Leur présence parmi nous nous fait mesurer une fois de plus les changements politiques de haute portée qui ont marqué les 20 premières années de la vie de l'Organisation. Elle constitue aussi un nouveau pas dans la direction de l'universalité, objectif qui se situait au cœur de nos débats il y a une dizaine d'années, et qui doit demeurer notre objectif final tant qu'une portion importante de la population mondiale continue de n'être pas représentée en ce forum.

54. Comme votre pays, Monsieur le Président, ces trois nouveaux Etats sont associés avec nous au sein du Commonwealth. Le développement de l'association du Commonwealth constitue à nos yeux une réaction constructive devant les changements politiques dont j'ai parlé. Nous estimons qu'elle fournit à des peuples de races, de croyances et de cultures différentes, un cadre unique pour une collaboration fructueuse. Cette collaboration repose sur le principe d'égalité et doit s'exercer pour le bien de tous les membres de l'association. Nous avons reconnu que si nous voulons conserver au Commonwealth tout son sens nous devons atteindre le but de l'égalité raciale et de la non-discrimination qui revêt tant d'importance pour notre association. Nous n'avons pas cherché à éviter cette tâche difficile; nous l'avons abordée avec fermeté et sans équivoque en nous engageant à déployer tous nos efforts pour l'instauration d'une "structure sociale qui assure la non-discrimination et apporte des chances égales à toutes les populations, sans distinction de race, de couleur ou de croyance"<sup>6/</sup>.

55. Nous nous trouvons maintenant au seuil de l'année qui marque le vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Une date aussi importante doit nous inciter à porter nos regards non seulement vers le passé, pour dresser l'inventaire de nos réalisations et de nos échecs, mais aussi vers l'avenir afin de déterminer les chances qui nous sont offertes et les moyens qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

56. Les Nations Unies — et je suis parmi ceux qui participent aux travaux de l'Organisation depuis ses débuts et j'ai aussi participé aux travaux de la Société des Nations — sont nées d'un état de désillusion —, désillusion provoquée par un ordre des choses qui à deux reprises, dans l'espace d'une

<sup>6/</sup> Commonwealth, Prime Ministers' Meeting 1964, Final Communiqué, Londres, H.M. Stationery Office, Cmnd. 2441, p. 2.

seule génération, nous a plongés dans un conflit armé. Mais les Nations Unies sont nées également du ferme désir d'instaurer un ordre mondial plus rationnel, fondé sur une collaboration constructive qui s'exerce dans l'intérêt de toute la collectivité mondiale.

57. Les rédacteurs de la Charte s'étaient fondés sur l'hypothèse et sur l'espoir que les Nations Unies seraient soutenues dans cette voie par la force et les ressources des grandes puissances qui agiraient d'un commun accord. Cette hypothèse, toutefois, n'a pu se traduire entièrement dans les faits. La marche du progrès vers un ordre mondial plus rationnel s'est trouvée ralentie, mais l'élan qui nous porte inévitablement dans cette direction n'a aucunement diminué.

58. Si nous tournons nos regards vers les 20 dernières années, nous sommes frappés par le développement de la coopération internationale qui s'est étendue à des secteurs toujours plus nombreux de notre activité. Il n'est pratiquement aucun domaine de la réalité humaine qui ne soit pas visé présentement par l'activité d'une organisation internationale. Nous avons ensemble livré bataille contre la faim, la maladie et l'ignorance. Nous avons travaillé de concert à intensifier le commerce et la circulation des capitaux. Nous avons commencé à mobiliser les ressources des nations riches afin d'appuyer les efforts que déploient les pays en voie de développement. Nous avons conclu des ententes afin de disséminer les résultats obtenus par la science et la technologie. Nous avons collaboré pour la rédaction d'une charte des droits de l'homme. Nous avons recherché les moyens qui empêcheraient une aggravation des différends entre Etats et ouvriraient à ceux-ci la porte de solutions négociées. Bref, nous avons reconnu que loin d'être incompatible avec nos intérêts nationaux, la coopération internationale est dans bien des domaines le moyen le plus efficace et le plus durable de servir ces intérêts.

59. Ces réalisations s'inscrivent donc à l'actif de l'Organisation et lui font honneur. Elles prouvent que les Nations Unies ne sont pas devenues, comme certains le craignaient, une société qui se livre uniquement à des débats. Nous ne pouvons cependant nous déclarer entièrement satisfaits de ce bilan. Le monde dans lequel nous vivons est un monde de changements — changements dont l'ampleur et le rythme sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Si nous voulons que les Nations Unies deviennent l'instrument dynamique des gouvernements qu'envisageait feu Dag Hammarskjöld, l'Organisation doit pouvoir non seulement répondre à nos besoins actuels, mais aussi constituer un instrument de changement pacifique. Et c'est là ce dont nous devons avoir présent à l'esprit, nous tous qui nous préoccupons de la sécurité collective, en ce moment critique de l'histoire de notre organisation.

60. Le centre d'équilibre des Nations Unies s'est déjà déplacé. Ce changement a été provoqué en grande partie par l'entrée à l'Organisation des nombreux pays qui ont acquis le statut de nation indépendante et qui occupent maintenant plus de la moitié des sièges de l'Assemblée. Ces pays cherchent à élargir la base et le sens de leur indépendance nouvelle. Ils cherchent à procurer un meilleur

niveau de vie à toutes leurs populations. Ils cherchent à absorber les répercussions de la grande révolution scientifique et technique du XXème siècle, afin d'instaurer des conditions de stabilité sociale et économique raisonnable. Ce sont là des tâches énormes qu'aucun de ces pays ne peut accomplir isolément, et qui ne peuvent, nous le savons tous, être menées à bien que dans une atmosphère de coopération mondiale.

61. Le nouvel équilibre des forces qui existe maintenant au sein de l'Organisation a fait naître inévitablement des problèmes auxquels nous devons faire face. Je crois, pour ma part, comme je le croyais en 1955, époque où mon pays a joué un rôle concernant l'entrée dans l'Organisation de tant de nouvelles nations et la solution du problème des nouveaux membres, que ces problèmes peuvent être résolus. Il est, en effet, de l'intérêt de tous que les Nations Unies continuent de jouir d'un appui étendu de la part de ceux qui sont chargés de formuler les politiques dans les Etats Membres. Plus le nombre des Etats Membres augmente et plus les intérêts représentés dans nos délibérations se diversifient, plus il est important que nos conclusions et nos recommandations reflètent l'opinion d'une majorité aussi vaste que possible.

62. Je trouve encourageant, à cet égard, l'accent qui est mis de nouveau sur la conciliation, en tant qu'instrument susceptible de renforcer au maximum l'efficacité des Nations Unies. C'est grâce à la conciliation que l'on a pu dans une vaste mesure sauvegarder les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>2/</sup>. La conciliation a également joué un rôle de premier plan en permettant à l'Assemblée d'entreprendre ses travaux, cette année, dans des circonstances qui étaient à notre avis, Monsieur le Président, parmi les plus critiques auxquelles l'Organisation ait dû faire face au cours des 20 années de son existence.

63. La crise actuelle — je sais qu'il en est qui n'aiment pas ce terme — la crise actuelle, — et, au nom du Gouvernement et du peuple canadiens fidèles à la Charte, je ne saurais trop insister sur ce point — n'est pas seulement une crise financière. Elle ne se limite pas non plus à des questions constitutionnelles. Elle se rattache à notre conception du rôle qu'exerce l'Organisation en tant que gardienne de la paix et de la sécurité internationales. Du dénouement de cette crise dépendent les espoirs de la vaste majorité des Etats Membres qui aspirent à un ordre mondial pacifique et stable.

64. Le Canada attache la plus haute importance à la notion de maintien de la paix. L'évolution de ce concept, tel qu'il se distingue des autres concepts que renferme le Chapitre VII de la Charte, fournit à notre avis l'exemple le plus frappant de la vitalité de l'Organisation et de sa capacité d'adaptation devant des circonstances changeantes. Le maintien de la paix a revêtu diverses formes, depuis la désignation d'un groupe d'observateurs afin d'aider l'Inde et le Pakistan à éviter un nouveau conflit au Cachemire, jusqu'à l'envoi, au début de l'année, d'une force

<sup>2/</sup> Tenue à Genève du 23 mars au 15 juin 1964.

des Nations Unies dans l'île de Chypre. L'intervalle qui sépare ces deux opérations coïncide presque avec toute la période d'existence des Nations Unies. Durant cette période, on a eu recours de plus en plus à la présence des Nations Unies afin que des situations instables ne dégèrent pas en véritables conflits.

65. Convaincus de l'importance de cette évolution pour le maintien de la paix et de la sécurité, nous avons participé à toutes les opérations organisées par les Nations Unies depuis 1948, et nous avons répondu de notre mieux aux appels de l'Organisation, du point de vue militaire et financier. Depuis huit ans, nous maintenons un contingent de réserve que nous pouvons mettre dans un bref délai à la disposition des Nations Unies pour les opérations dûment autorisées de maintien de la paix.

66. Les mêmes raisons qui nous ont incités à répondre avec promptitude aux appels de l'Organisation nous ont fait convoquer à Ottawa, le mois dernier, une conférence qui visait à une mise en commun de l'expérience pratique acquise par les Membres au cours des opérations passées de maintien de la paix. Les représentants de 23 pays ont participé à la Conférence, et c'est avec plaisir que je saisis cette occasion de rendre hommage à l'excellent travail qu'ils ont accompli. La Conférence n'a pas cherché à présenter des conclusions officielles ou à fixer une ligne définie d'action collective. Elle a cependant produit des résultats qui devraient, j'en suis sûr, permettre aux Etats participants de répondre d'une manière encore plus efficace et encore plus rationnelle aux appels futurs de l'Organisation.

67. Depuis que la Conférence a pris fin, j'ai été encouragé de voir notre distingué Secrétaire général proposer que toute la question de l'organisation préalable des opérations de maintien de la paix soit étudiée par les Nations Unies. En énonçant cette proposition dans l'introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général a exprimé l'espoir que cette étude puisse "aboutir à des recommandations qui seraient soumises aux organes compétents", ces organes pouvant ensuite l'autoriser "à agir selon des directives qui auraient recueilli l'accord général" [A/5801/Add.1, sect. XI]. Le Canada appuie fortement cette proposition et déploiera tous ses efforts pour sa mise en œuvre en temps et lieu.

68. Des forces bien entraînées et bien équipées n'assurent pas évidemment à elles seules l'efficacité des opérations de maintien de la paix. L'Organisation doit pouvoir disposer des ressources financières voulues, et ce financement doit reposer sur une base solide. Il serait tragique, certes, que lors d'une crise future, les Nations Unies soient empêchées par un manque de fonds d'intervenir en faveur de la cause de la paix, et il suffit à cet égard de rappeler la situation à Chypre.

69. Le Canada a toujours appuyé le principe de la responsabilité collective des Etats Membres en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité. Il est logique, à nos yeux, que chaque Etat assume sa part des dépenses relatives au maintien de la paix, cette part variant d'après la capacité de paiement de chacun. Nous estimons que ce principe

d'une responsabilité partagée se trouve impliqué dans la Charte, et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice nous a confirmés dans cette opinion<sup>8/</sup>. Selon l'avis de la Cour, les dépenses effectuées par les Nations Unies au Moyen-Orient et au Congo constituent des dépenses de l'Organisation, et les Membres doivent nécessairement verser les quotes-parts qui ont été approuvées par l'Assemblée générale au sujet de ces dépenses.

70. Je suis obligé de reconnaître que certaines grandes puissances ne partagent pas nos vues à l'égard du principe ou de l'obligation qui s'y rattache. Dans des circonstances où les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent assumer les deux tiers des dépenses de l'Organisation, le fait que deux de ces membres permanents diffèrent d'opinion avec les autres est d'une importance critique. L'écart qui existe entre leurs vues et celles de la majorité des Membres a fait naître au sein de l'Organisation des conflits qui, si nous n'y portons pas remède, peuvent avoir des conséquences extrêmement graves pour les Nations Unies. Dans cette situation, il incombe à chacun de nous de réfléchir aux conséquences de l'état de choses actuel et d'explorer les possibilités d'un accommodement qui soit susceptible de recueillir un appui unanime.

71. L'importance vitale de ce problème est reconnue depuis longtemps. Dès 1961, la délégation canadienne, cherchant à œuvrer pour la solution du problème, avait avancé la proposition qui a conduit à la création du Groupe de travail des Quinze<sup>9/</sup>. Au sein de ce groupe — comme plus tard au sein du Groupe de travail des Vingt et Un — nous avons cherché activement à réconcilier les divergences de vues fondamentales qui risquaient de paralyser l'action des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été possible jusqu'ici d'arriver à un compromis.

72. Un accommodement de ce genre doit être réalisé. Si nous voulons y parvenir, il est indispensable que nous nous tenions prêts à faire des concessions. J'ai confiance que si nous faisons preuve du même esprit de conciliation que lors de la crise qui a précédé l'ouverture de l'Assemblée, nous réussirons à faire les concessions voulues. Un accord réalisé sur cette question est non seulement d'une importance vitale pour l'avenir de l'Organisation, il peut également avoir des incidences qui dépassent le cadre des Nations Unies. Il pourrait jouer un rôle aussi important que le Traité d'interdiction des essais nucléaires pour élargir les bases de la compréhension internationale, l'entente entre l'Est et l'Ouest. Il est certainement de l'intérêt des grandes puissances que la collectivité internationale soit libre d'agir dans des situations qui pourraient autrement avoir pour effet d'agrandir le champ du désaccord entre ces puissances.

73. La recherche d'un accord doit commencer immédiatement et doit se poursuivre avec fermeté. Nous sommes heureux des mesures qui ont déjà été prises

<sup>8/</sup> Certaines dépenses des Nations Unies (Art. 17, par. 2 de la Charte). Avis consultatif du 20 juillet 1962: C.I.J., Recueil 1962, p. 151.

<sup>9/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, Annexes, points 49 et 50 de l'ordre du jour, document A/4740, par. 11, 13 et 21 à 23.



à cet effet par le Secrétaire général. Nous espérons que les discussions plus limitées qui se déroulent actuellement atteindront bientôt le point où le Groupe de travail des Vingt et Un sera invité à intervenir. Nous pensons que, à cette étape, les recherches détaillées qui ont été effectuées l'an dernier sur la question par les membres du Groupe de travail joueront un rôle utile.

74. L'objectif du Canada dans ces discussions sera d'effectuer un compromis, et non d'arriver à une capitulation. Avant de passer à un autre point, je tiens à affirmer une fois de plus que, à notre avis, le principe de la responsabilité collective doit former la base de tout arrangement final. Nous pensons notamment que tous les Etats Membres, et non quelques pays, devraient assumer les frais d'opérations comme celle de Chypre, dont la nécessité a été reconnue par le Conseil de sécurité. La façon dont l'opération à Chypre a été organisée sur le plan financier ne saurait servir de précédent pour une action future; à notre avis, cela porterait grandement atteinte à la force et à l'intégrité de notre tentative, la deuxième dans l'histoire de l'humanité, en vue d'organiser la sécurité collective sur le plan mondial.

75. En ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, je tiens à souligner aussi vigoureusement qu'il m'est possible qu'il ne suffit pas que l'ONU s'en remette à la bonne volonté de quelques-uns; il faut que tous les Membres apportent leur concours et assument leurs responsabilités.

76. Je crois que les opérations de maintien de la paix continueront d'être nécessaires dans une certaine portion de l'avenir. Le monde a été, en effet, la scène de vastes changements politiques et sociaux qui ne seront assimilés qu'après un certain temps et qui ne peuvent nécessairement s'effectuer sans entraîner certains bouleversements. Il est cependant une obligation qui nous incombe dès maintenant en vertu de la Charte: celle de régler nos différends par des moyens pacifiques et de nous abstenir de l'emploi de la menace ou de la force contre un autre pays. Nous avons également le devoir de poursuivre notre recherche de la paix et de la sécurité en travaillant ensemble pour la réalisation de notre objectif de désarmement général et complet.

77. Les événements des derniers mois ont clairement démontré qu'au cœur de la question du désarmement se situe, à la présente session de l'Assemblée, le besoin de limiter la dissémination des armes nucléaires. Quand je parle des événements des derniers mois, j'ai naturellement à l'esprit l'expérience nucléaire qui a été effectuée le 16 octobre 1964 par la Chine communiste. Nous regrettons vivement que le gouvernement de la Chine communiste ait ainsi refusé si délibérément de tenir compte de l'opinion mondiale. Ce développement présente à nos yeux un caractère des plus inquiétants pour l'avenir. J'espère néanmoins qu'il donnera un sens encore plus urgent aux efforts que nous déployons, afin de conclure un accord qui limiterait la dissémination d'une capacité atomique militaire indépendante.

78. Le Traité d'interdiction des essais atomiques est à l'heure actuelle le seul instrument international qui empêche une augmentation du nombre des puis-

sances nucléaires. La position du Canada est que les puissances nucléaires et non nucléaires doivent se trouver liées les unes à l'égard des autres dans le cadre d'une entente visant à prévenir la dissémination des armes atomiques. La nécessité d'un accord de ce genre est encore plus grande maintenant que le nombre des puissances nucléaires a augmenté. Il ne suffit plus de compter sur la mesure dont ces puissances doivent faire preuve. Il est indispensable maintenant d'élaborer un ou plusieurs accords internationaux aux termes desquels les puissances nucléaires s'engageraient à ne pas céder le contrôle de leurs armes atomiques et à ne pas transmettre les renseignements nécessaires à leur fabrication à des Etats qui ne possèdent pas de telles armes; les puissances non nucléaires, pour leur part, prendraient l'engagement de ne pas fabriquer d'armes atomiques ou de ne pas en obtenir le contrôle d'une autre manière. De l'avis du Canada, un accord conclu sur ces bases aurait une importance considérable pour le développement de la paix et de la sécurité mondiales.

79. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans le développement de l'énergie nucléaire. La fabrication des armes atomiques se situe depuis longtemps dans le cadre de nos possibilités techniques. Mais le Canada s'est toujours fixé pour politique de ne pas mettre en œuvre ces possibilités et de se concentrer sur les utilisations pacifiques de l'atome. Nous gardons cette position. Il est d'autres nations — l'Inde en particulier — qui, bien que capables de fabriquer des armes nucléaires, ont adopté la même attitude à cet égard. C'est là, à notre avis, la position qui peut le mieux servir la cause de la paix.

80. J'ai parlé jusqu'ici du rôle que l'Organisation des Nations Unies a joué et doit continuer de jouer pour le développement de la paix et de la sécurité mondiales. Comme nous le savons, la paix et la sécurité mondiales sont étroitement liées. Un climat de paix dans le monde est indispensable si nous voulons mener la lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie avec une entière efficacité et en mobilisant entièrement toutes les ressources dont nous disposons. D'autre part, il ne peut y avoir de perspective certaine de paix et de sécurité dans un monde dans lequel la richesse et la pauvreté sont réparties de manière si inégale.

81. Nous aborderons prochainement la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les années 1960 à 1970 ont été ainsi désignées afin de permettre la réalisation, dans les pays en voie de développement, d'objectifs de croissance économique qui offriraient un espoir de réduire l'écart existant entre le niveau de vie de ces pays et celui des pays industrialisés. Il s'agissait d'objectifs minimums, qui représentaient un compromis entre ce qui devait être réalisé et ce qu'il était raisonnable d'attendre d'un point de vue pratique. L'expérience a montré que même ces objectifs minimums ne peuvent être atteints que si les pays en voie de développement dirigent comme il convient leur effort national et si cet effort est appuyé par des politiques internationales appropriées. L'expérience a prouvé, en outre, que le commerce a une contribution vitale à fournir dans tout ce processus de développement.

82. C'est afin de jeter plus de lumière dans ce domaine que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est réunie à Genève au début de l'année. C'est la conférence économique la plus importante qui ait jamais eu lieu dans toute l'histoire des Nations Unies ou dans celle des autres organisations. C'est également la première conférence qui ait envisagé de manière synthétique le problème du sous-développement qui affecte les deux tiers de la population mondiale. C'est grâce à elle que nous avons pu mesurer l'ampleur du problème et identifier de manière assez poussée les intérêts des pays en voie de développement en tant que groupe. Le fait que les 75 pays en voie de développement soient entrés dans le cercle de nos intérêts collectifs peut être considéré comme l'un des événements les plus significatifs de la Conférence de Genève. Il est juste de dire, à mon avis, que la Conférence nous a permis de mieux comprendre la direction dans laquelle nous devons exercer nos efforts sur le plan national et international. De plus, elle a abouti à l'adoption, par une forte majorité, de recommandations sur des points d'intérêt majeur, notamment sur les questions qui ont trait à la planification du développement dans le cadre de l'aide internationale.

83. Inévitablement, la Conférence n'est pas allée aussi loin que beaucoup l'auraient voulu. Mais nous aurions tort, à mon avis, de juger la Conférence d'après ses résultats à court terme. L'opinion publique mondiale se trouve maintenant saisie du problème du sous-développement comme elle ne l'a jamais été auparavant. Nous avons la perspective de la création d'un cadre institutionnel dans lequel l'œuvre entreprise à Genève pourra se poursuivre en profondeur. Pour ma part, je considère la Conférence comme un tournant de l'histoire qui met en relief le problème capital des quelque 10 prochaines années. Elle a mis en mouvement des tendances qui, j'en suis convaincu, ne seront pas renversées et qui ne manqueront pas d'influencer de manière durable l'ensemble des relations économiques internationales.

84. Le Gouvernement canadien est prêt à apporter toute sa contribution à l'immense effort coopératif qui devra être déployé si l'on veut amener les pays en voie de développement au seuil d'une croissance économique autonome. Nous augmentons le cadre et l'importance de nos programmes d'aide économique. A la Conférence de Genève, nous avons pu annoncer une augmentation de 50 p. 100 du volume de l'aide canadienne pour l'année en cours. Il y a quatre jours, au nom du Gouvernement canadien, j'ai signé avec la Banque interaméricaine de développement un accord aux termes duquel nous fournirons aux pays de l'Amérique latine, dans des conditions très favorables, des prêts pour l'exécution de programmes visant à accélérer le développement de l'économie, de la technique et de l'éducation dans ces pays. Je mentionne cet accord parce qu'il constitue le premier programme concerté d'aide canadienne à l'intention de nos voisins et amis d'Amérique latine, et parce qu'ainsi se trouve élargi le secteur dans lequel le Canada a mis en œuvre, dans le passé, des programmes de cette nature.

85. Je voudrais aussi dire quelques mots du Programme alimentaire mondial des Nations Unies.

Nous estimons que ce programme contribue de façon appréciable au développement économique et nous souhaitons vivement son renouvellement en 1965. Les contributions actuelles sont soit utilisées, soit engagées; dans ces conditions, le Gouvernement canadien m'a autorisé à annoncer que le Canada avait décidé d'ajouter à sa contribution initiale de 5,4 millions de dollars un nouveau montant de 2 millions de dollars.

86. L'Organisation des Nations Unies est elle-même sur le point de consolider son assistance au développement en procédant à la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique. Le Gouvernement canadien appuie les considérations qui ont motivé cette décision. Nous attachons de l'importance au fait que le nouveau programme combiné poursuivra les politiques bien conçues des programmes actuels et jouira également d'un appui étendu.

87. Nous reconnaissons que l'aide bilatérale et l'aide multilatérale devront continuer de jouer leur rôle pour appuyer les efforts que les pays en voie de développement exercent eux-mêmes dans la mobilisation des ressources nécessaires à leur progrès. Mais nous reconnaissons également que ces pays aspirent à l'avènement, dans le domaine du commerce mondial, d'un ordre qui soit le plus possible en harmonie avec leurs intérêts. Les tarifs douaniers sont la seule entrave qu'impose le marché canadien aux produits des pays en voie de développement. Nous sommes prêts, dans le cadre des négociations qui ont été officiellement inaugurées à Genève, à réduire nos tarifs douaniers en prenant particulièrement en considération les intérêts commerciaux de ces pays. Comme les autres pays industrialisés, nous sommes prêts à abaisser ces tarifs sans exiger des concessions équivalentes de la part des pays en voie de développement. Le Canada estime qu'un ordre mondial stable, sur le plan du commerce, revêt de l'importance pour tous les pays — et en particulier les pays en voie de développement — et que cet ordre ne peut régner sans un certain équilibre des droits et des obligations. D'autre part, nous sommes prêts à reconnaître la place spéciale qu'occupent les pays en voie de développement sur le plan du commerce mondial. La reconnaissance qui doit être accordée dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) à la position particulière des pays en voie de développement est une décision qui constitue aux yeux de tous un pas important dans la bonne direction.

88. Dans l'introduction de son rapport annuel, le Secrétaire général, mentionnant les nouvelles procédures de conciliation qui ont été mises en œuvre à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a déclaré qu'elles ajoutent aux grandes notions de négociation et de coopération que renferme la Charte [A/5801/Add.1, sect. IV]. Comme je l'ai déjà fait observer, le Canada attache de l'importance à cette idée de conciliation, en particulier dans cette phase de l'évolution de notre organisation. Cette idée constitue à nos yeux un principe valable et efficace pour la gestion de nos affaires nationales, bien que son application exige de la patience et de la bonne volonté. Nous pensons également que si nous voulons procéder à une identification plus

poussée des attitudes et des activités des membres de la collectivité mondiale, la meilleure voie à suivre est de tenir compte sérieusement et avec réalisme des préoccupations des autres pays. Toute autre attitude ne pourrait, à notre avis, qu'affaiblir les organisations en lesquelles nous avons placé tous nos espoirs d'un ordre mondial nouveau, et parmi lesquelles les Nations Unies elles-mêmes viennent au tout premier rang.

89. La paix et la prospérité mondiales, voilà les deux éléments de base qui feront le succès ou l'échec des Nations Unies. Comme je l'ai dit en commençant, nous sommes arrivés maintenant à un point critique dans les affaires de l'Organisation. Selon la décision que nous prendrons, l'Organisation sera à même de jouer le rôle qui lui incombe pour l'établissement de la paix et de la prospérité mondiales, ou bien sa capacité d'agir à cet égard se trouvera sérieusement compromise, sinon mutilée. Ne commettons pas l'erreur de penser que la manière dont nous réglerons la crise actuelle sera sans conséquences pour les intérêts généraux de la collectivité mondiale.

90. Au cours des 20 dernières années, nous avons réalisé des progrès considérables dans la voie de la coopération internationale. Nous devons maintenant consolider ces progrès, et bâtir. Nous ne pouvons reprendre ce qui a été fait. Les espoirs qu'entretient l'humanité et ses aspirations à un ordre mondial plus harmonieux reposent sur l'Organisation des Nations Unies. Chacun de nous, agissant dans le cadre d'une responsabilité collective, doit faire en sorte que ces espoirs et ces aspirations puissent se traduire dans la réalité.

91. Et, pour conclure, qu'il ne soit pas dit de la présente session de l'Assemblée générale qu'elle a manqué de remplir ce devoir, oublieuse de la portée de son action quant à l'avenir de la coopération internationale.

92. M. THIAM (Sénégal): Monsieur le Président, je voudrais, en commençant, vous adresser les vives félicitations de la délégation sénégalaise pour votre brillante élection à la présidence de notre assemblée. Outre qu'elle honore l'Afrique, votre élection nous donne bien d'autres motifs de satisfaction. Votre longue expérience de l'Organisation des Nations Unies, vos solides qualités intellectuelles et morales, votre compétence unanimement reconnue constituent un gage pour le succès de cette importante session.

93. Il arrive souvent, à la veille d'une session, qu'un événement survenu brusquement occupe le devant de la scène internationale. Et, portés par la passion du moment, nous lui donnons une dimension considérable, au point qu'il estompe les problèmes de fond qui se posent au monde contemporain. Il conviendrait cependant, en pareil cas, de ne pas perdre son sang-froid, de dominer l'événement, qui n'est, le plus souvent, qu'un épisode, un phénomène accidentel et provisoire. Les crises ne sont pas toujours le signe d'un mal nouveau, mais peuvent dénoncer la phase aiguë d'un mal qui existait depuis longtemps déjà et auquel nous n'avons pu ou su trouver un remède en temps opportun. Or, tant que certains problèmes de fond n'auront pas été résolus, il sera inévitable que des

crises éclatent çà et là. Au lieu de nous passionner démesurément, il est préférable d'attaquer le mal à sa racine, d'aborder franchement et avec le plus de lucidité possible les problèmes de fond qui sont à l'origine des secousses que nous traversons.

94. Tant que nous n'aurons pas trouvé un fondement solide à la paix, tant que nous n'aurons pas installé un ordre international nouveau, répondant aux besoins de notre époque dans le domaine politique aussi bien qu'économique, il ne faudra pas s'étonner que le monde sorte d'une crise pour entrer dans une autre, que les conflits succèdent aux conflits.

95. Et d'abord, qu'avons-nous fait pour instaurer une paix durable dans le monde? Je ne veux pas reprendre ici les termes de l'excellent rapport du Secrétaire général sur le désarmement, mais je suis obligé de constater qu'il se termine par un procès-verbal de carence. En effet, comme le Secrétaire général le remarque lui-même, au moment où il signait ce rapport le Comité des dix-huit puissances ne lui avait pas encore présenté de résolution susceptible d'être soumise à notre assemblée. Pourtant, l'année dernière, l'Assemblée générale s'était ouverte dans l'euphorie générale — le mot n'est pas excessif. Presque toutes les délégations avaient salué à cette tribune le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires comme un événement historique. L'adhésion massive des petites puissances à ce traité avait une valeur de référendum: un référendum massivement positif en faveur de la paix. Cette adhésion immense de nos peuples au Traité de Moscou n'était pas, on s'en doute bien, l'expression d'une satisfaction béate. Tout le monde savait que l'instrument de Moscou était imparfait. Mais notre adhésion était une invitation à poursuivre l'œuvre commencée, afin d'atteindre le but ultime, qui est le désarmement général et complet.

96. J'ai dit que l'instrument de Moscou était un instrument imparfait. Il l'est dans la mesure même où il consacre la souveraine puissance de quelques-uns, en leur conférant le privilège exclusif de la détention de l'arme nucléaire. Or, si nous avons signé le Traité de Moscou, c'était, comme beaucoup d'autres, pour donner un large appui populaire à l'idéal qu'il contient, pour encourager à le traduire en actes. Ce large appui populaire dont a bénéficié le Traité de Moscou aurait dû inciter à poursuivre plus rapidement l'œuvre esquissée. Faute de l'avoir fait, nous nous trouvons aujourd'hui en face d'une grave menace. D'autres pays détiennent le secret de l'arme atomique. La course aux armements pourrait reprendre dans la mesure même où les uns voudraient conserver leur avance et les autres rattraper leur retard.

97. On propose une conférence mondiale sur le désarmement. Il est vrai que la paix est l'affaire de tous. Mais notre délégation, pour sa part, ayant conscience des réalités de ce monde, ne considère pas qu'il soit nécessaire ou utile de tenir une conférence à l'échelle mondiale. La paix n'est pas une affaire de forum. L'essentiel est que ceux qui sont directement intéressés, pour le moment, parce qu'ils détiennent l'arme atomique, puissent débattre entre eux de ce problème. Ce qui compte pour nous, c'est le résultat: c'est que l'on se mette effectivement d'accord sur les principes et les modalités d'un désarmement général

et complet. Notre rôle à nous est d'exprimer la conscience universelle, de traduire l'opinion publique internationale, d'exercer une saine pression sur les détenteurs de l'arme atomique.

98. Mais, pour que le désarmement soit possible, il faut redresser certaines anomalies. Personne ne s'arme pour le plaisir de s'armer. Mais certaines anomalies existent qui tiennent à un ordre imparfait. Il y a des injustices, des iniquités, des rêves d'expansion territoriale ou idéologique, ou les deux à la fois, la domination économique des plus forts sur les plus faibles. Tout cela n'est pas favorable à l'instauration d'une ère de paix.

99. L'ordre international actuel comporte plusieurs anomalies, sur le plan politique comme sur le plan économique. Sur le plan politique, il y a la lutte des blocs et parfois la lutte à l'intérieur des blocs. Peut-être la lutte à l'intérieur des blocs est-elle un bon signe, mais la lutte entre les blocs ne l'est pas. Elle a des conséquences injustes et redoutables.

100. Il est anormal, par exemple, que la République populaire de Chine ne soit pas encore Membre de l'Organisation des Nations Unies. Abstraction faite de toute question idéologique, on ne peut priver 700 millions d'hommes de leur droit à être membres de la communauté internationale et à participer aux décisions qui y sont prises. Ma délégation, pour sa part, appuiera activement toute proposition tendant à permettre à la Chine de recouvrer ses droits légitimes.

101. Autre anomalie de l'ordre international: celle des pays divisés. A notre avis, il faut faire jouer le principe de l'autodétermination. Ou bien les peuples de ces pays décident de s'unir au sein d'un même Etat, ou bien ils décident de se séparer définitivement. Dans l'un et l'autre cas, nous devons nous borner à constater le fait et à le consacrer juridiquement.

102. Une troisième anomalie est la structure des Nations Unies, inadaptée à la réalité internationale actuelle. Nous réclamons depuis longtemps la modification de cette structure. Tout le monde est d'accord sur le principe, mais nul n'est d'accord pour le réaliser concrètement, à moins que ce ne soit de la manière qu'il veut.

103. Une dernière anomalie de l'ordre international actuel est le colonialisme. Nous nous félicitons, bien sûr, des progrès de la décolonisation. Cette année encore, de nouveaux Membres ont été ou vont être admis à l'ONU. Nous adressons nos sincères félicitations aux délégations du Malawi, de la Zambie et de Malte, dont les pays viennent d'accéder à la pleine souveraineté internationale. Mais si la décolonisation fait des progrès, on ne peut pas ne pas remarquer les secousses qui l'accompagnent et parfois les reculs spectaculaires du courant de la décolonisation.

104. En Asie comme en Afrique, le colonisateur s'est retiré pour laisser de nouveaux maîtres souvent officieux. Parfois, c'est le colonisateur lui-même qui a tenté de tout remettre en cause par le biais. Depuis quelques années, on parle de néo-colonialisme. Le mot recouvre, hélas! il faut le reconnaître, une réalité brûlante.

105. Mais nous voulons être objectifs et faire la part des choses. Si les colonialistes endossent une lourde responsabilité, les peuples anciennement colonisés ne sont pas, non plus, exempts de toute faute. Très souvent, c'est nous-mêmes qui installons la guerre froide chez nous. En raison de rivalités internes entre hommes et tendances politiques différentes, nous invitons les autres à s'immiscer dans nos propres affaires. Ou encore, étant en conflit avec un voisin, nous faisons appel à un pays tiers, souvent une grande puissance, pour intervenir dans le conflit; ce qui pousse notre adversaire à en faire autant. Nous créons l'Organisation de l'unité africaine, mais nous laissons s'installer à l'intérieur certaines tendances, de telle sorte qu'il devient difficile de résoudre les problèmes sur une base objective, car leur solution est fonction des alliances, des sympathies, des rivalités, parfois des inimitiés. Souvent, on a voulu faire jouer à cette organisation un rôle qui n'est pas le sien, faisant d'elle un organisme supranational, comme si, en adhérant à la Charte des Nations Unies, les Etats avaient fait abandon de leur souveraineté propre. N'allons pas trop vite. L'unité africaine est, pour le moment, une tendance, une aspiration; elle n'est pas encore une réalité institutionnelle. Toutes ces contradictions nous paralysent et donnent au-dehors l'impression que nous agissons sans principes et sans règles. L'exemple du Congo est caractéristique à cet égard.

106. Depuis 1960, ce malheureux pays se débat dans des difficultés sans nombre. C'est l'exemple le moins réussi de décolonisation que l'on puisse connaître. Bien sûr, il y a, à l'origine, la faute du colonisateur belge, qui s'était moins soucieux de former des hommes que d'exploiter des richesses. Il y a eu aussi indiscutablement la pression de groupes financiers, qui n'ont pas entendu se retirer du Congo, et qui ont poussé à la dislocation de ce pays. La sécession katangaise tirait son origine de là. Mais nous autres, Africains, avons-nous vraiment facilité la solution du problème par une action cohérente et concertée? Nous ne le pensons pas.

107. Ma délégation est tout à fait à l'aise pour parler du problème congolais, parce que nous avons, dès l'origine, condamné la sécession katangaise, envoyé des troupes pour aider à la réduire, et défendu ici même, à l'époque, l'intégrité territoriale du Congo. L'année dernière, bien que nous ayons compris les raisons financières invoquées en faveur d'un retrait des troupes de l'ONU du Congo, ce n'était pas sans appréhension que nous attendions cet événement.

108. Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'activité de l'Organisation confirme le bien-fondé de cette appréhension. Le rapport dit:

"Les conseillers militaires des Nations Unies s'accordent à penser que l'armée et la police congolaises n'étaient pas encore capables d'assumer entièrement la responsabilité de l'ordre public dans le pays et que la nécessité d'une assistance militaire extérieure après 1963 pouvait donc se justifier." [A/5801, p. 1.]

109. En d'autres termes, si l'ONU se retirait, l'armée nationale congolaise serait dans l'impossibilité de maintenir l'ordre et la sécurité publique,



d'autant, poursuit le rapport, "qu'il y avait apparemment peu de raisons d'être optimiste quant aux chances d'un progrès notable dans l'entraînement et la modernisation de l'ANC avant juin 1964" [*ibid.*, p. 2].

110. Voilà ce que disait le Secrétaire général dans son rapport, au moment où les troupes des Nations Unies devaient se retirer. M. Adoula s'est retiré depuis. M. Tshombé a pris sa place. Il ne nous appartient pas d'apprécier les raisons et les conditions de ce changement intervenu dans la politique intérieure du Congo. Tous les jours, des pays changent de gouvernement, parfois selon la procédure constitutionnelle, parfois, hélas, à la suite de coups d'Etat. Ce sont là des questions intérieures dont nous n'avons pas à connaître.

111. Ce qui est étonnant, c'est qu'en Afrique on ait tenté, parfois systématiquement, de contester la validité de l'actuel Gouvernement congolais. C'est un précédent dangereux que nous, Sénégalais, nous ne saurions accepter. Si M. Tshombé a commis des fautes ou s'il a agi dans l'intérêt du Congo, c'est le peuple congolais qui en est seul juge. Nous nous abstenons, quant à nous, de toute immixtion dans les affaires intérieures du Congo.

112. Le Sénégal veut demeurer fidèle à certains principes, quoi qu'il arrive. Toute politique qui ne repose pas sur le respect de certains principes est condamnée à l'échec. Or, dans cette affaire du Congo, il faut bien le dire, on ne voit pas toujours à quels principes on se réfère, mais on devine parfois à quels intérêts on se voue. La récente intervention américano-belge au Congo a soulevé beaucoup de passions en Afrique, souvent, il faut le dire, une fausse indignation. Car, tout récemment, des gouvernements africains avaient sollicité l'intervention de puissances européennes pour mater des émeutes et l'on s'était tu. Il faut que nous soyons logiques avec nous-mêmes. En tout cas, il ne peut y avoir deux poids et deux mesures. Je crois que, au lieu de nous précipiter dans la salle du Conseil de sécurité avec un bruit de volière, pour agiter une question qui est loin de réaliser l'unanimité parmi nous, nous ferions mieux, nous Africains, de commencer par notre examen de conscience. Avons-nous tout fait pour aider le peuple congolais? Nous avons souvent transporté au Congo nos querelles internes; nous avons souvent aidé, consciemment ou inconsciemment, à y installer l'anarchie. Nous approuvons ou nous condamnons les interventions suivant qu'elles viennent de droite ou de gauche, de Washington ou de Moscou.

113. Nous voulons parler en véritable non aligné: non aligné à l'égard des blocs, certes, mais non aligné aussi à l'intérieur de l'Afrique. Ce qui lie les peuples africains entre eux, c'est la solidarité, parfois l'identité de leur situation. Mais la solidarité ne signifie ni sujétion ni soumission. Elle postule l'égalité de tous les Etats africains et le respect mutuel de leur propre souveraineté. Le problème congolais est grave, mais commençons, nous Africains, d'abord par nous interdire toute ingérence dans les affaires intérieures du Congo si nous voulons être les juges et les critiques autorisés des autres interventions.

114. Nous croyons inutile d'en dire davantage et nous espérons avoir été bien compris. Mais s'il était nécessaire, ma délégation pourrait revenir sur cette question.

115. Quoi qu'il en soit, il est des précédents qu'il est dangereux de créer en Afrique, précédents d'autant plus redoutables que la décolonisation n'est pas encore terminée. Les interventions étrangères, même sollicitées par nous, sont souvent l'occasion de remettre en cause notre indépendance et notre souveraineté. Seulement, pour que ces interventions cessent, il faut que nous fassions un effort par nous-mêmes pour résoudre nos difficultés internes. Nous sommes, au Sénégal, d'autant plus à l'aise pour le dire que, depuis notre indépendance, deux crises très graves ont secoué notre pays, au point d'y provoquer des changements de régime. Nous n'avons fait appel à aucun pays étranger pour régler nos difficultés. Nous les avons réglées nous-mêmes. Sans doute, nul ne peut contester à un pays usant de son droit souverain la possibilité de faire appel à une puissance extérieure pour l'aider à résoudre ses difficultés. Mais ce pays le fait à ses risques et périls. Nous ne pouvons le condamner pour cela, tout au plus pouvons-nous le regretter. C'est ce que nous faisons dans le cas du Congo. Mais, à vrai dire, la situation au Congo est tellement exceptionnelle que nous devons l'examiner avec indulgence, souvent avec humilité, en raison de nos propres défaillances dans cette affaire, nous Africains.

116. Le problème congolais est à méditer profondément. Nous risquons demain, dans les colonies portugaises, de nous retrouver dans une situation semblable, surtout si le Portugal ne prend pas dès maintenant les dispositions nécessaires pour former les cadres techniques, administratifs et politiques susceptibles de prendre la relève.

117. Depuis longtemps, nous invitons l'Organisation des Nations Unies à prendre ses responsabilités. Au lieu de nous battre autour de l'application impossible et peu souhaitable de l'Article 19, nous ferions mieux de mettre l'accent sur la responsabilité directe du Portugal et de l'Afrique du Sud, ainsi que de tous ceux que tente actuellement le néo-colonialisme, afin qu'ils sachent que l'instauration d'un ordre nouveau sur le plan international est irrémédiable et pour qu'ils renoncent à un passé révolu. Nous disons sans détour que l'application de l'Article 19 de la Charte n'est pas souhaitable et serait inopportune. Priver l'Union soviétique de son droit de vote serait créer un déséquilibre fatal à l'Organisation des Nations Unies et, en définitive, à la paix. L'Organisation des Nations Unies ne peut vivre avec les Etats-Unis seuls ou avec l'Union soviétique seule. Ces deux grandes puissances sont condamnées à vivre ensemble et à coopérer dans l'intérêt de la paix. Notre devoir à nous, pays du tiers monde, est de conseiller, de concilier, d'aider à trouver un compromis acceptable. Nous pensons d'ailleurs que, une fois le compromis trouvé pour l'affaire présente, nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers. Nous devons nous attaquer au problème de fond qui est celui de trouver les conditions dans lesquelles l'ONU peut entreprendre une action dans l'intérêt de la paix, sur des bases qui engagent la totalité de ses Membres.

118. Encore une fois, nous avons voulu parler en représentant d'un pays non aligné, conséquent avec lui-même. Ma délégation est d'autant plus à l'aise que notre pays n'est engagé dans aucun conflit, qu'il pratique une politique de paix et de dialogue, seule susceptible de permettre sans heurts l'avènement d'un monde nouveau que nous appelons de tous nos vœux.

119. Mais si des anomalies existent dans les rapports politiques internationaux, elles existent tout autant et sûrement plus dans les rapports économiques. La création d'un ordre international nouveau ne peut laisser indifférent le domaine économique. Il est heureux que tout le monde en ait pris conscience, et que l'on s'accorde unanimement à considérer que le plus grand problème de notre temps est celui de la révision des rapports économiques, notamment entre les pays riches et les pays pauvres.

120. A l'intérieur des nations, les révolutions ont toujours eu pour cause les injustices, les abus, les inégalités sociales. Mais les secousses risquent d'affecter cette fois l'ordre international lui-même. Nous sommes menacés par une vaste confrontation, à l'échelle mondiale, qui pourrait opposer dangereusement l'humanité riche à l'humanité pauvre.

121. Quelle est notre situation, à nous, peuples du tiers monde? Nous nous référerons à des sources qui ne sont pas les nôtres, pour ne pas paraître suspects. Dans un document récent, publié par le Gouvernement français et consacré aux problèmes de la coopération, il est dit exactement ceci:

"Au cours des 50 dernières années, les 18 principaux produits qui représentent 90 p. 100 des produits tropicaux ont subi des fluctuations annuelles moyennes de 14 p. 100 de leur prix, de 19 p. 100 de leur volume et de 23 p. 100 des recettes d'exportation procurées par eux... La détérioration des termes de l'échange aboutit, pour les pays exportateurs, à des pertes de recettes qui représentent une partie — et qui parfois même, pour certains pays, sont supérieures à l'ensemble — des aides qu'ils reçoivent. La baisse des prix des matières premières exportées par les pays pauvres est aggravée par la hausse des produits industriels qu'ils importent."

122. Tout cela, nous le savions, mais qu'un pays développé le reconnaisse officiellement, voilà le fait nouveau et sans doute réconfortant. L'indice des prix publié par la FAO est, d'autre part, significatif. Il est tombé en 10 ans, pour les matières premières, de 113 à 82, alors que les produits manufacturés en provenance des pays industrialisés montaient de l'indice 83 à 110, et même à 134 pour certains produits.

123. La décolonisation a-t-elle amélioré cette situation? L'ordre économique antérieur a-t-il été bouleversé par notre accession à l'indépendance? Nous ne le croyons pas, ou plutôt, s'il a été bouleversé, c'est dans le sens d'une aggravation de notre situation. Or, la décolonisation a pour but d'améliorer la condition de vie des peuples et non de l'aggraver. Du temps du régime colonial, les effets des fluctuations du marché des matières premières étaient atténués par des mécanismes de compensation, dans la

zone sterling comme dans la zone dollar; ces mécanismes étaient imparfaits, sans doute, mais ils avaient le mérite d'exister. Aujourd'hui, ils se démantèlent peu à peu et l'on n'a pas encore mis en place des systèmes de remplacement. Pendant que nous attendons la création de ces systèmes nouveaux, on nous demande de nous aligner aux cours mondiaux, de réaliser hic et nunc une diversification de notre production, de trouver dans le cadre de la libre concurrence des marchés pour notre jeune industrie. Voilà ce que l'on nous demande.

124. La situation est grave et, il faut avoir le courage de le dire, la responsabilité incombe d'abord, principalement, aux auteurs de l'entreprise coloniale. Ils ont maintenu chez nous systématiquement, pendant des siècles, une économie de traite et de monoculture pour leurs propres besoins en matières premières. Bien sûr, dans le cadre d'organisations régionales existantes, telles que le Marché commun européen, on essaie de redresser timidement cette injustice. Mais, je l'ai dit l'an dernier, et cela n'avait pas plu à nos amis, l'aide à la diversification et à la production n'est pas à proprement parler une aide, mais une réparation imparfaite dans sa nature et insuffisante dans son volume, du préjudice qui nous a été causé.

125. Un devoir élémentaire de justice et d'humanité dicte à l'ancien colonisateur de ne pas se retirer en nous laissant la note des frais. Mais la responsabilité des anciennes puissances coloniales n'est pas seulement fondée sur des considérations morales ou humanitaires. Il s'agit bien d'une responsabilité objective, découlant d'une situation qu'elles ont elles-mêmes créée.

126. J'examinais, dans un document récent, les effets de la décolonisation, vus par un pays occidental qui a fait des efforts honorables pour la décolonisation et qui, à ce titre, mérite notre estime. On considère cependant, dans ce document, que la décolonisation doit, entre autres, avoir pour conséquence qu'un pays nouvellement indépendant ne peut plus réclamer l'aide d'un autre peuple en invoquant le droit naturel et permanent qu'il tirait de la solidarité nationale élargie à un ensemble colonial. Pour qu'un peuple riche, dit le rapport, "dispense une aide à un peuple pauvre, il faut qu'il s'y trouve conduit, soit par une vision égoïste des avantages pouvant en résulter pour sa propre prospérité, son prestige, sa défense, ou sa puissance, ou par un sentiment moral de solidarité humaine".

127. C'est là justement notre querelle avec nos anciens colonisateurs, bien qu'ils soient demeurés nos amis et parfois même de bons amis. Etant donné que notre situation et les structures présentes de notre économie sont les résultats d'une politique délibérée du colonisateur, ce dernier ne peut pas être tenu à l'égard de nous seulement par un devoir de solidarité humaine. Il est tenu par une responsabilité positive d'une nature particulière, qui n'a rien à voir avec le simple devoir de solidarité humaine. Mais ce n'est là qu'un aspect du problème et, de toute façon, nous ne pouvons pas contraindre l'ancien colonisateur à faire ce qu'il ne veut pas faire.

128. Et puis, il est juste de dire aussi que la colonisation n'est pas la cause exclusive de toutes

les distorsions économiques et de toutes les inégalités. Bon nombre de pays n'ayant jamais eu de colonies se rangent dans la catégorie des pays développés; inversement, des pays n'ayant pas été colonisés sont encore des pays sous-développés, de telle sorte que l'on doit aussi incriminer l'ensemble des relations économiques internationales. C'est un système nouveau qu'il faut bâtir si l'on veut réduire l'écart entre les pays riches et les pays pauvres.

129. Nous sommes heureux que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ait abordé ce problème dans l'esprit qui convient à notre temps. Bien que des résultats immédiats n'aient pas été acquis, cette conférence nous a donné espoir. Elle a permis, en tout cas, de tirer sur la sonnette d'alarme, et nous espérons que les efforts patients des promoteurs de cette importante conférence ne demeureront pas sans écho.

130. La diversification de notre production, la stabilisation des cours des matières premières, l'ouverture des marchés des pays développés aux industries de nos pays, le souci réciproque de nos intérêts, l'assistance et la coopération organisées progressivement sur une base multilatérale, et engageant collectivement les pays développés tout autant que les efforts des pays assistés, tels nous semblent être les moyens qui nous permettront peu à peu d'instaurer un ordre nouveau qui garantisse la paix et l'égalité des peuples par la justice économique.

131. J'en ai terminé. Toute la question, qu'on l'examine sous l'angle politique ou sous l'angle économique, ne constitue qu'un seul et même problème: celui d'une organisation nouvelle de notre planète, fondée sur une éthique nouvelle. Tant que nous n'aurons pas résolu, avec des principes nouveaux, les grands problèmes de notre temps, il ne sera pas étonnant qu'à la veille de chaque session éclatent des événements accidentels qu'on appelle "crises".

132. Si une bombe a explosé en Chine, c'est parce que nous n'avons pas su trouver une solution heureuse au problème du désarmement, c'est-à-dire à celui de la paix. Si une crise a éclaté au Congo, c'est parce que nous n'avons pas su définir une charte de la décolonisation, acceptée par la communauté internationale dans son ensemble et comportant une méthode et un processus fixés à l'avance. Si le sang coule au Viet-Nam, c'est parce que tout le monde n'admet pas le principe de la coexistence pacifique, parce que le principe de l'autodétermination des peuples n'est pas rigoureusement appliqué. S'il y a une crise financière aux Nations Unies, c'est parce que nous n'avons pas dégagé clairement les principes et fixé les modalités selon lesquelles pourraient se faire les opérations de maintien de la paix, et nous pensons qu'au lieu de nous passionner à propos de ces crises, nous ferions mieux d'essayer de trouver des remèdes efficaces pour les prévenir.

133. Puisque l'année 1965 sera l'Année de la coopération internationale, essayons plutôt de coopérer pour un meilleur devenir de l'humanité, fondé sur un nouvel ordre international.

134. M. DAVID (République socialiste tchécoslovaque) [traduit du russe]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection

au poste important de Président de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous saluons en votre personne un représentant du Ghana, pays ami qui, sous la direction de son président, notre ami M. Kwame Nkrumah, joue un rôle de tout premier plan dans la lutte historique des nations africaines pour la libération de l'Afrique et son développement politique, économique et culturel. Nous apprécions vivement la participation active des pays du continent africain aux efforts entrepris pour renforcer la paix dans le monde et pour résoudre pacifiquement les problèmes brûlants de l'heure. Nous sommes certains que, sous votre présidence, toutes les questions d'importance qui figurent à l'ordre du jour de notre session seront examinées dans un esprit constructif et que les travaux de l'Assemblée générale contribueront à la mise en œuvre des nobles principes proclamés dans la Charte.

135. C'est avec joie que nous saluons les nouveaux membres — le Malawi, Malte et la Zambie — et nous sommes convaincus que leur présence et leur participation active à nos travaux favoriseront encore le développement de la coopération internationale.

136. Dans le monde d'aujourd'hui, la seule politique qui soit raisonnable dans les relations entre Etats ayant des régimes sociaux différents est la politique de coexistence pacifique. L'existence d'armes thermonucléaires de destruction massive ne fait que souligner la signification vitale de cette politique pour le sort futur de l'humanité.

137. Nous notons avec satisfaction que, au cours de ces dernières années, on a obtenu des résultats positifs dans la voie d'une détente internationale. Je pense tout particulièrement à certaines mesures qui ont été adoptées en 1963 et que tout le monde connaît: Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, engagement de ne pas mettre sur orbite des objets portant des armes nucléaires [voir résolution 1884 (XVIII)], déclaration d'avril 1964 des Gouvernements de l'URSS, des Etats-Unis et du Royaume-Uni sur la limitation de la production des matières fissiles à des fins militaires et sur la réduction des budgets militaires de l'Union soviétique, des Etats-Unis et d'un certain nombre d'autres pays, dont la République socialiste tchécoslovaque. Les peuples épris de paix du monde entier ont salué dans ces mesures un premier pas vers la victoire d'une politique raisonnable et réaliste sur les forces de "guerre froide".

138. Ces résultats positifs sont dus, avant tout, à la politique pacifique que poursuivent l'Union soviétique et les autres pays socialistes et aux efforts inlassables qu'ils font en vue d'aboutir au règlement pacifique des problèmes internationaux en suspens. Par sa politique étrangère, la Tchécoslovaquie contribue activement à renforcer la paix, l'amitié et la compréhension entre les peuples, et elle appuie sans réserve les efforts et l'action d'autres pays en faveur de ces objectifs.

139. Comme l'a souligné M. Antonin Novotny, président de la République, le 3 décembre 1964, lors d'une visite d'une délégation du Parti et du Gouvernement tchécoslovaque en Union soviétique, la République socialiste tchécoslovaque s'inspire constamment, en politique, "des principes léninistes

de coexistence pacifique entre pays ayant des régimes sociaux différents, et elle part du principe qu'il est possible d'éviter une guerre thermonucléaire mondiale et qu'il est indispensable d'appuyer sur le plan international la lutte pour la paix, la liberté et la sécurité des peuples".

140. Le Gouvernement et le peuple tchécoslovaques apprécient vivement l'importante contribution que les pays non alignés apportent à la lutte des peuples contre l'impérialisme et le colonialisme et à la solution des principaux problèmes internationaux du monde contemporain, en vue de renforcer la paix et la sécurité de tous les peuples. La déclaration finale de la récente Conférence du Caire aura incontestablement, nous en sommes convaincus, une influence favorable sur les travaux de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

141. Il existe cependant dans le monde des forces auxquelles les tendances positives que l'on peut constater dans les relations internationales n'ont pas l'heur de plaire. Nous en voulons pour preuve les efforts que les milieux impérialistes, les colonialistes classiques et les néo-colonialistes ne cessent de déployer et qu'ils redoublent en ce moment pour envenimer de nouveau les relations internationales, écraser les mouvements de libération nationale et s'ingérer par tous les moyens dans les affaires intérieures des Etats indépendants.

142. Les actes d'hostilité des Etats-Unis contre la République démocratique du Viet-Nam et leur intervention armée dans le Viet-Nam du Sud revêtent un caractère extrêmement dangereux. Les destinées d'un pays frère socialiste, je veux parler de la République démocratique du Viet-Nam, ne sont pas indifférentes à la Tchécoslovaquie, qui se range résolument à ses côtés. Les provocations impérialistes dans la région du Sud-Est asiatique, dirigées également contre l'indépendance et la souveraineté du Laos et du Cambodge, constituent une violation flagrante des Accords de Genève et peuvent avoir de graves conséquences. La République socialiste tchécoslovaque condamne ces activités et appuie la lutte légitime des peuples de l'Asie du Sud-Est, qui veulent se développer sans intervention impérialiste, dans la liberté et l'indépendance.

143. Notre sympathie et notre soutien vont aussi à la lutte justifiée du peuple coréen pour le retrait des forces armées américaines du sud du pays et pour l'unification pacifique de sa patrie.

144. La République socialiste tchécoslovaque a toujours défendu et défendra toujours résolument la juste cause de Cuba, contre qui les forces réactionnaires de l'impérialisme organisent un blocus économique et politique, forment et soutiennent des bandes de malfaiteurs et préparent des initiatives appelées à modifier par la force le régime de Cuba. Cette politique, qui s'exprime dans les décisions illégales de l'Organisation des Etats américains, est en contradiction flagrante avec les principes du droit international et de la Charte de l'ONU, et elle est à juste titre catégoriquement condamnée par l'opinion mondiale.

145. Le moment est venu pour les Etats-Unis et certains autres pays de mettre fin à cette politique

et d'admettre enfin qu'il existe dans la région des Antilles une République de Cuba, libre et indépendante, dont la population se consacre, avec succès, depuis un certain nombre d'années déjà à l'édification du socialisme.

146. L'ingérence militaire flagrante des puissances impérialistes dans les affaires intérieures du peuple congolais crée également une situation dangereuse. Le monde entier a été récemment saisi d'indignation, lorsque des parachutistes belges transportés par des avions américains qui s'étaient envolés d'aérodromes sous contrôle britannique ont attaqué les forces patriotiques à Stanleyville. Cette intervention collective des anciens et des nouveaux colonialistes de l'OTAN constitue une nouvelle violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies; elle était dirigée non seulement contre le peuple du Congo, mais aussi contre l'Afrique tout entière. Contre cette intervention, il est nécessaire de réaliser une unité ferme de toutes les forces anti-impérialistes et anticolonialistes. Dans sa déclaration du 1er décembre 1964, le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque a apporté tout son appui aux efforts que font les pays africains, groupés dans l'Organisation de l'unité africaine, pour mettre fin à l'intervention colonialiste au Congo.

147. Nous condamnons également l'ingérence d'Etats membres de l'OTAN dans les affaires intérieures de Chypre et le fait que l'on entretienne artificiellement des conflits nationaux, en vue de priver le peuple de Chypre de son indépendance nationale et d'assujettir l'île aux plans militaires et politiques de l'OTAN. Il est indispensable de respecter les droits inaliénables du peuple chypriote, ainsi que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, afin que sa population — tant grecque que turque — puisse vivre et travailler en paix en jouissant des droits démocratiques.

148. Il y a longtemps que les puissances occidentales auraient dû mettre fin à une politique qui consiste à créer et à entretenir des foyers de tension qui risquent d'amener le monde à deux doigts de la guerre ou de l'entraîner carrément dans la catastrophe universelle de la destruction thermonucléaire.

149. Les conditions et possibilités de fait de conclure un accord prévoyant de nouvelles mesures destinées à diminuer la tension mondiale et à améliorer l'atmosphère des relations internationales se trouvent actuellement réunies. Il suffit de se lancer résolument dans la voie de la coexistence pacifique et de respecter sans faiblir le droit de tous les peuples à se développer dans l'indépendance politique et économique et à choisir librement leur régime social.

150. Le problème du désarmement reste l'une des questions les plus importantes de notre ordre du jour. Etant donné le bilan négatif des négociations stériles du Comité des Dix-Huit, à Genève, l'Assemblée générale doit examiner dûment et en détail la situation actuelle et ses causes réelles.

151. Nous nous félicitons de ce que les efforts entrepris pour faire sortir la question du désarmement de l'impasse aient reçu un appui aussi énergique de la Conférence des pays non alignés du



Caire, qui a proposé de convoquer une conférence universelle sur le désarmement, sous l'égide de l'ONU. Nous appuyons cette façon énergique d'aborder le problème du désarmement, ainsi que l'idée même d'une conférence.

152. Le désarmement général et complet sous strict contrôle international, qui trouve un large écho parmi tous les peuples épris de paix, demeure l'objectif principal de l'action commune qui vise à prévenir le danger d'une guerre et à assurer une paix durable dans le monde entier.

153. Avec de la bonne volonté et le désir sincère de tous les participants, on peut régler de façon satisfaisante tous les problèmes auxquels se heurtent les négociations sur le désarmement. L'Union soviétique a déjà formulé des propositions réalistes et pratiques qui établissent une base convenable d'accord. Ces propositions ont surtout pour objet de résoudre l'un des problèmes fondamentaux du désarmement général et complet: écarter la menace d'une guerre nucléaire dès le début du processus de désarmement.

154. En dépit de la réaction très favorable que les propositions soviétiques ont suscitée dans le monde, les puissances occidentales les ont rejetées les unes après les autres. Aussi peut-on se demander légitimement ce que cherchent ces puissances.

155. Les discussions tenues cette année à Genève par le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement ont montré à nouveau que les puissances occidentales n'ont pas l'intention de détruire réellement leurs stocks d'armes nucléaires, qu'elles ne veulent pas renoncer à la possibilité d'une guerre nucléaire et que, contrairement à la logique la plus élémentaire, elles continuent à préconiser un contrôle étendu préalablement à toute mesure de désarmement véritable. Autrement dit, elles persistent à avancer les théories et les arguments les plus divers, afin de compliquer la situation et de rendre plus difficile la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet.

156. L'Assemblée générale, qui, dans ses décisions antérieures, a approuvé l'idée du désarmement général et complet, devra, à sa dix-neuvième session, favoriser résolument la conclusion d'un accord et sa mise en œuvre.

157. En même temps, il est indispensable de rechercher sans répit les moyens d'arriver à un accord sur des mesures propres à réduire davantage la tension internationale, à renforcer la confiance mutuelle entre Etats et à limiter la course aux armements.

158. Sans l'opposition des puissances occidentales, on aurait pu, depuis longtemps déjà, pour répondre à l'appel de l'Assemblée générale, conclure une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires qui représenterait un progrès important vers l'interdiction complète de l'arme nucléaire et sa liquidation. A cet égard, une nouvelle initiative, émanant du Gouvernement de la République populaire de Chine, mérite à la fois notre attention et notre soutien: il s'agirait de convoquer une conférence au sommet, composée des représentants de tous les Etats, qui étudierait l'ensemble de ces problèmes.

159. Les déclarations de nombreux gouvernements et de nombreux hommes d'Etat prouvent que toute personne sensée est consciente des conséquences regrettables d'une augmentation du nombre des Etats qui possèdent l'arme nucléaire. C'est pourquoi il est absolument indispensable d'empêcher sans tarder la dissémination des armes nucléaires, d'une manière ou d'une autre, par accords bilatéraux ou dans le cadre de blocs militaires, et de conclure à cette fin un accord international approprié.

160. Il faut donner suite dans toute la mesure possible à l'idée de créer des zones dénucléarisées dans diverses régions du monde. Pour des raisons compréhensibles, la République socialiste tchécoslovaque attache une grande importance à la création d'une telle zone en Europe centrale, où les forces des Etats de l'OTAN du Traité de Varsovie se trouvent en contact direct. C'est pourquoi nous avons également appuyé les propositions du Gouvernement de la République populaire de Pologne, tendant à créer une telle zone et à bloquer les armements nucléaires sur le territoire de la République socialiste tchécoslovaque, de la République populaire de Pologne, de la RDA et de la RFA. Le principal obstacle à la mise en œuvre de ces mesures est l'opposition opiniâtre de la République fédérale d'Allemagne et de certains autres pays occidentaux.

161. Nous attachons également une grande importance à la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats membres de l'OTAN et ceux du Traité de Varsovie. Cette mesure est d'autant plus urgente que ces deux grands blocs militaires disposent d'un puissant arsenal nucléaire et que leurs forces armées sont face à face au cœur même de l'Europe. L'interdiction de l'emploi de la force et l'obligation, contractée par les deux parties, de résoudre tous les différends uniquement par des moyens pacifiques exerceraient un heureux effet sur les relations internationales. Or, il est évident que les conditions nécessaires à la conclusion d'un tel pacte se trouvent réunies depuis longtemps.

162. A notre avis, rien ne devrait empêcher la conclusion, à bref délai, d'accords sur la réduction des budgets militaires, sur la diminution des effectifs des forces armées des Etats et de leurs armements, sur la liquidation des bases militaires étrangères et le retrait des forces militaires étrangères du territoire des autres Etats, sur la suppression de l'aviation de bombardement, ainsi que sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains.

163. L'expérience montre que l'on peut tout aussi bien obtenir des résultats positifs grâce à une politique d'exemple mutuel.

164. M. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, a soumis hier à l'Assemblée générale un mémorandum du Gouvernement soviétique sur les mesures à prendre pour atténuer encore la tension internationale et pour limiter la course aux armements [A/5827]. Ce document donne à l'Assemblée générale le moyen de procéder à un examen constructif des questions que je viens d'évoquer.

165. Puisque je parle de la paix et de la sécurité dans le monde, il serait inconcevable que je passe sous silence le problème de l'Allemagne. Nous

sommes ses voisins immédiats et, à ce titre, la poussée du militarisme dans la République fédérale d'Allemagne nous inquiète vivement. Le Gouvernement fédéral ne veut pas tenir compte de la réalité et provoque, par ses initiatives, l'activité revancharde des militaristes de l'Allemagne de l'Ouest. Il exige le rétablissement des frontières d'avant guerre de l'Allemagne hitlérienne et refuse même de considérer que le "diktat" de Munich était sans validité dès le départ, avec toutes les conséquences qui en découlent.

166. La déclaration que le Gouvernement de la République fédérale a faite récemment, et par laquelle il refuse de prolonger le délai de prescription des crimes de guerre nazis les plus graves, en dit long sur sa politique. Cette décision est contraire au droit international, qui ne reconnaît pas la prescription des crimes internationaux que sont les crimes de guerre.

167. La volonté de la République fédérale d'Allemagne d'avoir accès aux armes nucléaires et de participer à toute décision relative à leur utilisation présente un danger tout particulier pour la cause de la paix en Europe et dans le monde entier. Ce n'est un secret pour personne que les milieux militaristes de l'Allemagne de l'Ouest établissent un lien direct entre l'exécution de leurs plans de revanche et l'obtention d'armes nucléaires. Au moment où les gouvernements de la très grande majorité des Etats soulignent l'urgence qu'il y a à prendre des mesures pour empêcher la prolifération des armes nucléaires — je rappelle à cet égard diverses déclarations de personnalités dirigeantes des Etats-Unis — les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et des Etats-Unis insistent pour que le plan de création d'une "force nucléaire multilatérale" de l'OTAN, qui aurait pour effet de disséminer ces armes, soit mis en œuvre le plus rapidement possible. Il faut absolument se garder de toute concession qui pourrait être faite à cet égard aux militaristes de l'Allemagne de l'Ouest.

168. La création d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN aurait inmanquablement pour effet d'intensifier la course aux armements, y compris les armements nucléaires, ce qui absorberait notamment de très importantes ressources et réduirait le montant des fonds susceptibles d'être affectés au développement de la coopération économique internationale. Il n'est pas douteux qu'une telle mesure entraverait considérablement les futures négociations concernant le désarmement, l'arrêt de la dissémination des armes nucléaires et le renforcement de la sécurité européenne et mondiale ainsi que les autres questions encore en suspens.

169. Il n'est donc pas surprenant que le projet de création d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN se heurte, d'une part, à l'opposition farouche de tous ceux qui luttent pour assainir l'atmosphère internationale et atténuer la tension mondiale et, d'autre part, à l'attitude négative de certains Gouvernements membres de l'OTAN. Si certaines puissances occidentales continuent d'insister sur ce plan, en dépit des faits que je viens de mentionner et de l'appel adressé par l'Assemblée générale, le 4 décembre 1961, en vue de la non-dissémination des armes

nucléaires [résolution 1665 (XVI)], elles porteront la pleine responsabilité des conséquences que pourra avoir leur politique à courte vue. Nous déclarons franchement que nous n'assisterons pas passivement à la mise en œuvre de ce plan et qu'avec nos alliés nous serons obligés d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

170. La position et la politique du Gouvernement fédéral à l'égard de "l'ensemble du problème allemand" sont tout à fait contraires aux intérêts de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à ceux du peuple allemand. Le Gouvernement fédéral prétend illégalement qu'il est l'unique représentant de l'Allemagne. Se réclamant de la "doctrine Hallstein", il exerce même de fortes pressions politiques sur d'autres Etats souverains pour qu'ils n'entretiennent pas de relations normales avec la République démocratique allemande, et il refuse d'établir des relations diplomatiques avec les Etats qui en ont avec la RDA. Le Gouvernement fédéral parle du "droit d'autodétermination du peuple allemand" dans l'espoir de tromper l'opinion mondiale et de dissimuler son objectif véritable, qui est d'absorber l'autre Etat souverain, la République démocratique allemande.

171. L'unification de l'Allemagne intéresse les deux Etats allemands. Cette question ne saurait être résolue si l'on ne prend pas en considération la situation spéciale et complexe qui résulte de leurs régimes différents. Il ne fait pas de doute que la création d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN rendrait la réunification de l'Allemagne beaucoup plus difficile.

172. Toutes les forces du monde éprises de paix apprécient hautement les activités pacifiques de la République démocratique allemande, qui visent à la diminution de la tension en Europe et au rapprochement des deux Etats allemands, comme il ressort de propositions faites le 1er septembre 1964. Selon ces propositions de la République démocratique allemande, les deux Etats allemands s'engageraient à ne pas produire ni obtenir d'armes nucléaires par quelque moyen que ce soit, à ne pas mettre en place ou autoriser d'autres Etats à mettre en place, sur leurs territoires respectifs, des armes de ce genre et à ne jamais recourir à ces armes.

173. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable, pour résoudre pacifiquement le problème allemand et pour assainir la situation en Europe et les relations entre les Etats, de liquider les séquelles de la seconde guerre mondiale et de signer à cette fin un traité de paix avec les deux Etats allemands souverains, ainsi qu'un accord sur le statut de Berlin-Ouest, entité politique indépendante.

174. Un nombre toujours croissant d'Etats reconnaissent qu'il existe deux Etats allemands, et l'Organisation des Nations Unies devrait le faire à son tour. L'admission aux Nations Unies, comme membres de plein droit, des deux Etats allemands, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, serait conforme au principe de l'universalité des Nations Unies et faciliterait à l'Organisation l'accomplissement de sa mission.

175. La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales exige de tous les gouver-

nements et de l'Organisation des Nations Unies — qui l'assument en commun — qu'ils fassent des efforts constants pour mettre pleinement en œuvre une politique de coexistence pacifique.

176. La République socialiste tchécoslovaque a toujours pratiqué une telle politique, exprimant ainsi la volonté de son peuple qui, dans la Constitution de 1960, s'est déclaré résolu "à vivre dans la paix et l'amitié avec tous les peuples du monde et à favoriser une coexistence pacifique et de bonnes relations entre Etats ayant des régimes différents". C'est dans cet esprit que la Tchécoslovaquie a présenté en 1962, à la dix-septième session de l'Assemblée générale de l'ONU, le projet de déclaration sur les principes de la coexistence pacifique<sup>11/</sup>. L'Assemblée générale a appuyé cette initiative et, à sa dix-huitième session, a fait un premier pas dans la voie du développement progressif et de la codification de ces principes, en vue d'en assurer une meilleure application [résolution 1966 (XVIII)].

177. Tout comme la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 [résolution 217 (III) II] et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de 1960 [résolution 1514 (XV)] répondaient aux nécessités de l'heure, la proclamation par l'Assemblée générale d'une déclaration sur les principes de la coexistence pacifique serait le meilleur moyen d'appuyer l'action inlassable que mènent actuellement les peuples pour assurer la coopération entre Etats, éliminer les foyers de tension internationale et préparer une paix durable.

178. Le Gouvernement tchécoslovaque considère que les conditions nécessaires pour y parvenir se trouvent réunies et que l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session, devrait mettre au point une déclaration qui serait solennellement proclamée au cours de la vingtième session de l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous saluons la recommandation que la Conférence des pays non alignés, qui s'est tenue au Caire, a adressée à ce propos à l'Assemblée générale. En proclamant ces principes, l'Assemblée générale devrait en même temps adresser un appel à tous les Etats pour qu'ils appliquent pleinement, dans leurs relations, les principes de la coexistence pacifique. Elle contribuerait ainsi dans une large mesure à la réalisation des objectifs qui sont à la base de l'idée de l'Année de la coopération internationale [résolutions 1884 (XVII) et 1907 (XVIII)]. C'est pourquoi j'aimerais demander à tous les Etats Membres qu'ils participent activement à l'élaboration et à l'adoption d'une telle déclaration.

179. Les mesures que l'on suggère pour prévenir et écarter toute menace à la paix font aussi partie intégrante des efforts entrepris pour faire appliquer les principes de la coexistence pacifique et pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité internationales. C'est à cette fin que répond la proposition du Gouvernement de l'URSS, tendant à ce que les Etats renoncent à recourir à la force pour régler leurs différends territoriaux et les questions de frontières [A/5751]. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque estime, comme le Gouvernement de

l'URSS, qu'il faudrait donner suite à cette idée en concluant un accord ou un traité international.

180. En insistant sur le principe du règlement pacifique des différends territoriaux, nous appuyons sans réserve le droit inaliénable qu'ont les peuples des pays qui sont encore sous la domination coloniale de mener jusqu'à la victoire finale leur lutte pour la liberté et l'indépendance. Il faut faire cesser l'occupation par des puissances étrangères des territoires encore dépendants, supprimer les bases des Etats impérialistes et mettre fin à toutes les obligations et à tous les accords inégaux imposés dans le passé aux pays en voie de développement.

181. La République socialiste tchécoslovaque s'est toujours rangée et se rangera toujours aux côtés des peuples qui luttent pour se libérer du joug colonial et pour assurer leur indépendance politique et économique, menacée par les intrigues du néo-colonialisme et par l'agression directe des impérialistes. Nous avons déjà une longue tradition de solidarité active avec les mouvements de libération nationale et de relations amicales et de coopération avec de nombreux pays qui se sont libérés de la domination coloniale. Nous sommes avec ceux qui veulent voir disparaître le plus rapidement possible de la surface du globe les dernières survivances des régimes coloniaux et toutes les tendances néo-colonialistes.

182. Il n'en reste pas moins que, malgré les grands succès remportés par les mouvements de libération nationale, la domination coloniale s'étend toujours sur des pays qui comptent au total plusieurs dizaines de millions d'habitants, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, dans le Pacifique, dans l'Atlantique et dans l'océan Indien.

183. Il est indispensable que l'ONU prenne immédiatement des mesures efficaces contre les colonialistes portugais qui, avec l'aide de leurs alliés occidentaux de l'OTAN, terrorisent les populations africaines de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise. Il est grand temps d'agir comme il convient, sur la base de la Charte des Nations Unies, pour mettre fin à une situation qui permet au Gouvernement de la République sud-africaine de poursuivre sa politique d'apartheid et de persécuter les meilleurs représentants de la population sud-africaine et les défenseurs de ses droits. La situation actuelle en République sud-africaine constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

184. La situation en Rhodésie du Sud exige également l'adoption de mesures efficaces de nature à faire cesser la politique raciste et antipopulaire du gouvernement de la minorité blanche et à faire bénéficier le peuple de ce pays de la liberté et d'une véritable indépendance.

185. Il est tout aussi indispensable que la population de la Guyane britannique, qui, depuis des années déjà, lutte pour l'indépendance, obtienne enfin sa libération.

186. Il convient enfin d'apporter un appui sans réserve au peuple arabe qui lutte pour ses droits dans le sud de la péninsule d'Arabie.

<sup>11/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Annexe, point 75 de l'ordre du jour (A/C.6/L.505).

187. L'Assemblée générale, à sa présente session, doit adopter des mesures énergiques pour que l'année 1965, au cours de laquelle les Nations Unies célébreront leur vingtième anniversaire, soit l'année de la liquidation du colonialisme. Elle doit s'inspirer, dans ce domaine, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée en 1960 sur l'initiative de l'URSS.

188. Depuis quelques années, les problèmes économiques passent au premier plan. On accorde de plus en plus d'attention aux dispositions de la Charte des Nations Unies, selon lesquelles le progrès économique et social constitue l'objectif vers lequel doivent tendre les efforts concertés des peuples et le moyen de renforcer la coopération pacifique entre les nations.

189. Pour réaliser cet objectif, il est indispensable, avec le concours de tous les pays, de développer la coopération économique à l'échelle mondiale et d'utiliser toutes les possibilités qui s'offrent pour résoudre les problèmes qui se posent actuellement dans ce domaine. Cela suppose avant tout l'instauration d'une égalité absolue dans les relations économiques et commerciales internationales et l'élimination de toutes les pratiques discriminatoires et autres obstacles qui entravent ces relations.

190. Pour développer les relations économiques dans le monde entier, il faut supprimer les anomalies telles que, par exemple, le faible volume des échanges entre pays socialistes et pays capitalistes industrialisés, qui ne correspond pas aux possibilités existantes. L'expansion de ces échanges est encore freinée, du fait que les pays capitalistes y font artificiellement obstacle par les moyens les plus divers. Il faut que les Nations Unies deviennent un centre où on luttera contre les entraves aux échanges — aussi bien récentes qu'anciennes — en reconnaissant qu'il convient d'étendre constamment à l'échelle mondiale la coopération économique.

191. On insiste tout particulièrement à l'heure actuelle sur la nécessité de prendre des mesures pratiques pour amener progressivement les diverses régions du monde au même degré de développement économique. Par son importance et sa complexité, ce problème est de ceux à propos desquels les auteurs de la Charte, avec beaucoup de sagesse, ont établi un lien entre les besoins de la paix et le progrès économique et social des peuples.

192. A notre avis, la perspective d'une nouvelle amélioration des relations internationales crée les conditions politiques qui permettent de rechercher des moyens efficaces de régler les problèmes économiques des pays en voie de développement, et les progrès actuels de la science et de la technique nous offrent de tels moyens.

193. La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, qui s'est tenue cette année, a montré qu'il fallait repenser les principes et les règles qui régissent les rapports économiques internationaux, de manière qu'ils cessent de freiner le progrès et contribuent au contraire à apporter les changements nécessaires dans la division internationale du travail et le commerce international. La Conférence a aussi montré que les Nations Unies,

pour développer le commerce, doivent veiller non seulement à éliminer les obstacles qui entravent les échanges mais encore à prendre des mesures politiques et économiques concrètes, tant sous la forme d'une action commune internationale que dans le cadre de la politique nationale des Etats.

194. Le premier objectif du nouvel organisme permanent des Nations Unies pour le commerce et le développement devrait être la mise en œuvre progressive des conclusions et recommandations de la Conférence. Il contribuerait ainsi à rehausser l'autorité des Nations Unies et à donner une plus grande importance aux nouveaux principes qui doivent présider aux échanges commerciaux et à la politique commerciale.

195. Selon nous, il faut donner à ce nouvel organisme la possibilité de se développer, de manière à en faire un centre où seront examinés de façon constructive les problèmes urgents du commerce mondial et où seront adoptées les mesures pratiques qui s'imposent. Cet organisme devrait se transformer peu à peu en une organisation internationale indépendante, qui serait universelle et aurait une compétence étendue.

196. Depuis la création des Nations Unies, d'importants changements sont survenus dans le monde et dans l'Organisation elle-même. Ainsi, le nombre des Etats Membres socialistes a augmenté et, en même temps, leur voix a davantage pesé dans les décisions qui ont été prises. A la suite de la victoire des mouvements de libération nationale et de l'effondrement du régime colonial, le nombre et l'influence des pays d'Afrique et d'Asie ont considérablement augmenté aux Nations Unies. Toutefois, cette nouvelle situation ne se reflète pas encore suffisamment dans la structure même de l'Organisation et dans la composition de certains de ses organes auxquels sont confiées de grandes responsabilités et des tâches importantes.

197. L'autorité de l'Organisation souffre énormément du fait que les droits légitimes de la République populaire de Chine n'ont pas encore été rétablis. Si les Nations Unies veulent remplir leur mission, elles ne peuvent différer la solution de la question de la représentation de la Chine par son seul gouvernement légitime, le Gouvernement de la République populaire de Chine; il faut qu'elles repoussent toute tentative visant à faire prévaloir la théorie des "deux Chines" sous quelque forme que ce soit, et qu'elles retirent à la clique de Tchang Kai-chek le siège qu'elle occupe tout à fait illégalement à l'Organisation et dans ses organes.

198. Le rôle des Nations Unies et leur efficacité dans l'accomplissement des tâches essentielles, parmi lesquelles le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la plus importante, ne pourront être renforcés que dans la mesure où tous les Etats Membres respecteront la Charte.

199. Nous nous sommes toujours opposés à toute action contraire à la Charte et de nature à jeter le discrédit sur les Nations Unies aux yeux de l'opinion mondiale. Nous estimons devoir souligner à nouveau que, s'il s'est présenté des difficultés, c'est parce que certaines puissances ont essayé, parfois avec succès, d'utiliser abusivement l'Organisation dans leurs propres intérêts et à leurs propres fins égoïstes.



Dans la lettre du Gouvernement tchécoslovaque, en date du 26 novembre 1964, qui traite de certaines questions concernant le renforcement de l'efficacité des Nations Unies, on lit ce qui suit:

"Il devrait être clair pour tous, après 20 ans d'existence de l'Organisation des Nations Unies, que des compromis entre la position de ceux qui suivent strictement la Charte et celle de ceux qui l'adaptent à leurs besoins unilatéraux nuiraient, au premier chef, à l'Organisation elle-même."  
[A/5821.]

200. Soucieux d'assurer à l'ONU l'efficacité voulue, nous voulons que des problèmes aussi importants que celui des forces armées des Nations Unies soient résolus en pleine conformité des principes sur lesquels notre organisation est fondée. Ce postulat est pleinement respecté dans les propositions bien connues de l'Union soviétique tendant à renforcer les Nations Unies. C'est pourquoi nous les avons soutenues et nous les faisons nôtres.

201. Partant de cette position de principe, le Gouvernement tchécoslovaque est prêt à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 43 de la Charte, un contingent de forces armées tchécoslovaques, et à conclure un accord à cet effet avec le Conseil de sécurité. En cas de nécessité et dans les conditions exposées dans la note précitée du 26 novembre 1964, la République socialiste tchécoslovaque serait également prête à participer au financement des dépenses afférentes aux opérations militaires qui seraient entreprises par le Conseil de sécurité, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte.

202. De nombreuses tâches extrêmement importantes attendent l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session. En même temps, l'Organisation des Nations Unies est au seuil de la vingtième année de son existence.

203. Les peuples des Nations Unies, qui ont porté sur leurs épaules le fardeau de la guerre contre le fascisme et qui, au cours des derniers jours de la guerre, ont jeté les fondements de la nouvelle Organisation, se sont fixé un noble objectif: "préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances...".

204. En même temps, ils ont proclamé leur foi profonde "dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites"; ils se sont engagés "à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international", et "à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

205. Nous devons faire en sorte que notre organisation s'acquitte de la tâche qui lui a été léguée par ceux qui ont lutté contre le fascisme.

206. Le peuple tchécoslovaque, qui célébrera l'année prochaine le vingtième anniversaire de sa libération par l'armée soviétique et qui connaît par expérience personnelle les horreurs de la guerre, se consacre entièrement à la cause de la paix et d'une coopération internationale constructive.

207. Notre peuple et notre gouvernement, guidés par le désir sincère de voir tous les peuples du monde "vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage", sont fermement résolus à aider, à renforcer et à accroître l'efficacité de l'Organisation. C'est cet esprit qui animera la délégation tchécoslovaque à la présente session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 13 h 35.*